

CONCOURS DE BOURSES DOCTORALES

2016-2017

Voici le **répertoire des bourses d'études disponibles** pour les étudiants au doctorat.

Vous y trouverez tous les détails relatifs à chacune des bourses offertes, tels que les critères de sélection, les procédures et les dates limites pour effectuer le dépôt de votre candidature.

Un tableau récapitulatif présentant les caractéristiques de chacune des bourses se trouve au début du répertoire afin de vous guider et de faciliter vos démarches. Cela vous permettra d'y repérer plus facilement les bourses qui pourraient vous intéresser.

Veuillez prendre note qu'un répertoire de l'ensemble des bourses disponibles pour les étudiants de l'Université de Montréal est aussi disponible à l'adresse suivante :

<http://www.bourses.umontreal.ca/>

SOMMAIRE

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES ...5

1. Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)IRSC).....25

- 1.1. Subventions de planification et de dissémination – Programme d'appui communautaire des instituts/initiatives25
- 1.2. Prix : Entretiens de l'IDSEA (L'Institut du développement et de la santé des enfants et des adolescents).....26
- 1.3. Bourse de recherche au doctorat : 2016-2017.....28

2. Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS)30

- 2.1. Concours Étudiants-chercheurs étoiles 2016-201730
- 2.2. Programme Mitacs Accélération31
- 2.3. Formation de doctorat pour les détenteurs d'un diplôme professionnel / 2017-2018.....32
- 2.4. Formation de doctorat / 2017-201833
- 2.5. Formation de doctorat pour les étudiants en médecine (M.D.-Ph.D.) / 2017-2018.....34
- 2.6. Bourses Frontenac / 2017-201834
- 2.7. Bourses d'excellence Réal-Décoste / Ouranos (changements climatiques) / 2017-2018.....35

3. Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC).....36

- 3.1. Aide financière pour stage36
- 3.2. Bourse de doctorat en recherche (B2) et de réintégration à la recherche (A2-D), concours de l'automne 2016.....37

3.3. Concours Étudiants-chercheurs étoiles 2016-201738

3.4. Bourses d'excellence Réal-Décoste / Ouranos (changements climatiques) / 2017-2018.....39

3.5. Programme Mitacs Accélération ... 40

3.6. Programme Actions concertées.... 41

3.7. Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith41

4. CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES (CRSH)43

- 4.1 Lignes directrices pour déterminer l'admissibilité des demandes liées à la santé43
- 4.2. Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier44
- 4.3. Bourses de doctorat du CRSH46
- 4.4. Initiative de recherche sur la participation au sport47
- 4.5 Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith.....49
- 4.6 Bourse Frontenac.....50

5. Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)51

- 5.1. Programme de bourses d'études supérieures du Canada Alexander-Graham-Bell – doctorat et le Programme de bourses d'études supérieures du CRSNG – doctorat51
- 5.2. Programme de suppléments pour ambassadeurs autochtones des sciences naturelles et du génie53
- 5.3. Supplément aux bourses d'études supérieures du Conseil de recherches avicoles du Canada53

5.4 Suppléments aux bourses d'études supérieures en recherche systématique	54
6. Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT).....	55
6.1. Programmes de doctorat (B2) et de réintégration à la recherche (A2-D), concours de l'automne 2016.....	55
6.2. Concours Étudiants-chercheurs étoiles 2016-2017	56
6.3. Bourses d'excellence Réal-Décoste / Ouranos (changements climatiques) / 2017-2018.....	57
6.4. Bourses thématiques.....	57
6.5 Bourse Frontenac	59
6.6 Programme Mitacs Accélération	59
6.7 Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith	60
6.8 Bourses d'excellence pour étudiants étrangers (PBEEE)	62
7. Bourses d'études supérieures du Canada Vanier.....	63
7.1. Programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier (BESC Vanier)	63
7.2. Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith.....	65
7.3. Programme de suppléments pour ambassadeurs autochtones des sciences naturelles et du génie.....	66
7.4. Supplément aux bourses d'études supérieures du Conseil de recherches avicoles du Canada	66
7.5. Suppléments aux bourses d'études supérieures en recherche systématique	67
8. Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail (IRSST).....	68
8.1. Bourse au doctorat	69
8.2. Doctorat hors Québec.....	69
8.3. Suppléments de bourse de doctorat	69
8.4. Bourses thématiques	70
9. Bourse postdoctorale Banting.....	71
10. Bourse Trudeau	72
11. Bourse Rhodes	73
12. Bourse Mackenzie King	74
13. Bourse Schmeelk	75
14. Bourses d'études du FICSUM	76
14.1 SIÉ – Subvention aux initiatives étudiantes	76
14.2 FAPE – Fonds d'aide aux projets d'études	77
15. Bourse de maternité pour étudiantes au doctorat.....	79
16. Bourse Institut de la santé publique et des populations des IRSC.....	79
17. Subvention Savoir – CRSH	81
18. Bourses doctorales (IRSPUM)	83
18.1 – Bourse de recrutement au doctorat	83
18.2 – Bourse d'excellence chercheur en émergence	84
19. Bourse-C - Exonération des droits de scolarité supplémentaires pour étudiants étrangers.	85
20. Bourse de recrutement du doctorat en santé publique	86
21. Bourse de fin d'études du doctorat en santé publique	87

22. Bourse de fin d'études doctorales (dépôt au cours de la 4 ^e année)	88
23. Bourse de fin d'études doctorales (dépôt au cours de la 5 ^e année)	89
24. Bourse de mérite des étudiantes des cycles supérieurs (swaac)	90
25. Bourse du 6 décembre.....	91
26. Prix Jules-brodeur	92

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISÉES
BOURSE BANTING				
<u>CRSH, CRSNG ET IRSC</u>	Les objectifs particuliers de cette possibilité de financement sont d'attirer et de retenir les meilleurs chercheurs postdoctoraux, au niveau national et international, de leur permettre de développer leur potentiel de chef de file et de les positionner pour qu'ils réussissent comme futurs chefs de file en recherche.	Variable	À l'Unité :Début juillet À la FESP :Fin juillet À l'organisme : Fin septembre. Vérifiez les dates exactes sur le site internet de l'organisme.	
TRUDEAU				
<u>Fondation Pierre Elliot Trudeau</u>	Les objectifs particuliers de cette possibilité de financement sont d'appuyer la recherche interdisciplinaire, le travail de terrain original et les voyages de recherche, de donner aux boursiers l'occasion d'interagir avec la communauté Trudeau, un réseau exceptionnel de leaders et de personnes actives dans les affaires publiques et d'offrir un accès à d'éminents Canadiens reconnus pour leurs contributions à la vie publique et qui sont prêts à les guider et à les conseiller.	La bourse Trudeau peut atteindre 60 000 dollars par année (comprenant une indemnité de voyage de 20 000 dollars) pour trois ans.	À l'unité :Début novembre À la FESP :Fin novembre À l'organisme : 9 décembre 2016	Les lettres de recommandations devront être soumises au dossier Recherche net La lettre sera rédigée par le directeur de programme pour les dossiers présélectionnés seulement.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISÉES
RHODES				
<u>Université d'Oxford</u>	L'objectif particulier de cette possibilité de financement est de soutenir les étudiants qui souhaitent poursuivre un programme d'études à l'Université d'Oxford en Angleterre.	13 658 livres sterling par année (Environ 25 000\$)	En attente d'une mise à jour pour 2017-2018.	
MACKENZIE KING				
<u>Fondation Mackenzie King</u>	<p>La Bourse Mackenzie King, qui est accessible à tous s'adresse à tout diplômé(e) d'une université canadienne poursuivant des études de deuxième ou troisième cycle au Canada ou à l'étranger dans le domaine de son choix, ainsi que la Bourse d'études à l'étranger</p> <p>Mackenzie King, qui s'adresse à tout diplômé d'une université canadienne désirant poursuivre ou poursuivant déjà des études de deuxième ou troisième cycle aux États-Unis ou au Royaume Uni, dans le domaine des relations internationales ou industrielles (incluant les aspects internationaux ou industriels du droit, de l'histoire, de la politique ou de l'économie).</p>	<p>Au cours des dernières années, le montant de cette bourse a été de \$8500, mais celui-ci est sujet à changement.</p>	<p>À la FESP : 1^{er} février 2017</p>	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISÉES
SCHMEELK				
Fondation Schmeelk	Ces bourses s'adressent aux détenteurs d'un diplôme de premier cycle qui désirent poursuivre leur formation dans l'autre langue officielle du Canada.	10 000\$ par session, maximum de 4 sessions	À la FESP : 15 avril 2017	
VANIER				
Programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier (BESC)	BESC Vanier aide les établissements canadiens à attirer des doctorants hautement qualifiés. Le Programme tient compte de trois critères d'évaluation de même pondération, à savoir l'excellence universitaire, le potentiel de recherche et les compétences en leadership.	50 000 \$ par année pendant trois ans durant les études de doctorat.	En attente de révision pour 2016-2017. Généralement à la mi-août à l'unité, à la mi-septembre à la FESP et au début du mois de novembre à l'organisme.	Les lettres de recommandations devront être soumises au dossier Recherche net La lettre sera rédigée par le directeur de programme pour les dossiers présélectionnés seulement.
Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith	Les suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith visent à aider des étudiants canadiens de haut calibre aux cycles supérieurs à établir des liens et des réseaux internationaux en tirant profit d'occasions de recherche exceptionnelles à l'étranger. Grâce à des programmes internationaux de recherche et de formation scientifiques, les bénéficiaires d'un supplément contribueront à accroître les possibilités de collaboration entre les universités canadiennes et les établissements	Jusqu'à 6000\$, pour une durée de 3 à 6 mois.	Déterminé par la FESP À l'organisme : 10 juin 2016 et 10 octobre 2016.	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISÉES
	d'enseignement et de recherche étrangers.			
<u>Programme de suppléments pour ambassadeurs autochtones des sciences naturelles et du génie</u>	Ce programme de suppléments s'adresse aux Autochtones titulaires d'une bourse de recherche de 1er cycle (BRPC), d'une bourse d'études supérieures du Canada (BESC) Vanier, d'une bourse d'études supérieures du Canada (BESC) Alexander-Graham-Bell, d'une bourse d'études supérieures du CRSNG (ES), d'une bourse postdoctorale (BP) ou d'une bourse d'études supérieures à incidence industrielle (ESII).	Jusqu'à 5000\$	Au moins deux mois avant le début de l'activité	
<u>Supplément aux bourses supérieures du Conseil de recherches avicoles du Canada</u>	Les bourses d'études supérieures du Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC) ont pour objet d'encourager les étudiants aux cycles supérieurs à effectuer de la recherche dans un aspect de la science avicole, de développer la capacité intellectuelle du Canada en science avicole et de promouvoir la recherche aux cycles supérieurs en science avicole dans les universités canadiennes.	5000 \$ par année pendant au plus deux ans.	Au plus tard le 1er mai de l'année au cours de laquelle vous avez obtenu votre bourse d'études supérieures.	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISÉES
<u>Supplément aux bourses d'études supérieures en recherche systématique</u>	Ces suppléments fournissent un appui financier à des étudiants de fort calibre inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat en systématique. Le nombre de suppléments disponibles variera en fonction des organismes parrains.	Jusqu'à 5 000 \$ par année pendant au plus deux ans.	Au plus tard le 30 avril de l'année au cours de laquelle vous avez obtenu votre bourse d'études supérieures.	
BOURSE D'ÉTUDES DU FICSUM				
<u>SIÉ - subvention aux initiatives étudiantes</u>	La Subvention aux initiatives étudiantes (SIÉ) a été mise sur pied pour offrir aux associations étudiantes de l'Université de Montréal un financement de leurs activités à caractère scientifique. Les fonds permettent de couvrir certains frais reliés à l'organisation d'un colloque, d'une conférence, d'une table ronde ou d'un congrès qui n'a pas lieu durant le mois de mars.	Maximum de 600\$.	Aucune date limite L'équivalent de 8 bourses de 600 \$ est encore disponible pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2016.	
<u>FAPE – fonds d'aide aux projets d'études</u>	Le fonds d'aide aux projets d'études (FAPE) permet aux étudiants inscrits aux cycles supérieurs de l'Université de Montréal, de bénéficier d'une bourse d'un montant maximal de 600 \$ pour la participation à une activité ou la réalisation d'un projet lié à leur sujet d'études. Le nombre des bourses disponibles et accordées est également affiché sur le site Web du FICSUM.	Bourse d'un montant maximal de 600 \$ qui ont été nécessaires à la complétion d'un stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse.	Aucune date limite. En date du 31 mars, un montant équivalent à 8 bourses de 600 \$ était encore disponible pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2016.	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISÉES
BOURSE D'APPUI À LA DIFFUSION DE RÉSULTATS DE RECHERCHE				
<u>Bourse d'appui à la diffusion de résultats de recherche</u>	L'objectif de cette possibilité de financement est de soutenir financièrement les étudiants inscrits dans un programme de formation à la recherche de 2e ou 3e cycle et participant à des activités de diffusion de leurs résultats de recherche au niveau national ou international.	500\$	FESP : Début du mois de mars 2016. Date à préciser.	
BOURSE IRSST (INSTITUT DE RECHERCHE ROBERT-SAUVÉ EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL)				
<u>Bourse au doctorat</u>		19 000 \$ par année pour un maximum 3 ans (neuf sessions consécutives)	La date limite pour soumettre des demandes à l'IRSST est le troisième mercredi d'octobre à 16h00	
<u>Doctorat hors Québec</u>	Les bourses d'études supérieures et de formation postdoctorale s'adressent à des candidats à la maîtrise, au doctorat ou au post doctorat dont le programme de recherche porte spécifiquement sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ou sur la réadaptation des travailleurs qui en sont victimes.	25 000 \$ par année, pour un maximum 3 ans (neuf sessions consécutives)	La date limite pour soumettre des demandes à l'IRSST est le troisième mercredi d'octobre à 16h00	
<u>Suppléments de bourse de doctorat</u>		Supplément annuel de 5 000 \$	La date limite pour soumettre des demandes à l'IRSST est le troisième mercredi d'octobre à 16h00	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISES
<u>Bourses thématiques</u>	Les bourses thématiques visent à encourager la relève en recherche sur des problématiques ciblant plus particulièrement les risques mécaniques et la sécurité routière au travail.	19 000 \$ par année pour un maximum de 3 ans (neuf sessions consécutives).	La date limite pour soumettre des demandes à l'IRSST est le troisième mercredi d'octobre à 16h00	
BOURSE DE MATERNITÉ POUR ÉTUDIANTES AU DOCTORAT				
<u>Bourse de maternité étudiants Doctorat</u>	Bourse de maternité pour étudiantes inscrites à un programme de doctorat.	4 000\$	En attente de révision pour 2017-2018 Généralement le 8 septembre pour le trimestre d'automne, le 11 janvier pour le trimestre d'hiver et le 11 mai pour le trimestre d'été.	
FRQS / FRQSC / FRQNT				
Concours Étudiants-chercheurs étoiles <u>FRQS/FRQSC/FRQNT</u>	Ce concours vise à reconnaître l'excellence de la recherche réalisée par les étudiants de niveau universitaire (maîtrise et doctorat) et les stagiaires postdoctoraux, ainsi que les membres d'un ordre professionnel en formation de recherche avancée, et ce dans toutes les disciplines couvertes par les trois Fonds de recherche du Québec.	Un prix de 1 000 \$ par Fonds, par mois.	1 ^{er} septembre 2016 Et 1 ^{er} mars 2017	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISES
<u>PBEEE (FRQNT)</u>	Les objectifs du programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers (PBEEE) sont de soutenir l'internationalisation des activités de recherche dans les établissements d'enseignement supérieur au Québec, d'attirer les meilleurs chercheurs et les meilleurs étudiants étrangers et de favoriser le rayonnement des universités québécoises et des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).	Exemption des droits de scolarité majorés applicables aux étudiants étrangers ainsi que la couverture d'assurance maladie offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec et : Bourses de doctorat en recherche: 25 000 \$ Bourses de stage postdoctoral: 35 000 \$ Bourses de court séjour de recherche ou de perfectionnement: 3000 \$ par mois pendant quatre mois.	En attente d'une révision pour 2017-2018. Habituellement, à la mi-juillet à l'unité, la fin août à la FESP et au début novembre à l'organisme.	Les lettres de recommandations sont soumises en ligne ou par voie électronique pbeee@frq.gouv.qc.ca . La lettre de recommandation sera rédigée par le directeur de programme pour les dossiers présélectionnés seulement.
Programme MITACS/Accélération (Stages) <u>FRQS/FRQSC/FRQNT</u>	Grâce au programme Mitacs Accélération, les étudiant(e)s des cycles supérieurs et postdoctoraux de plus de 50 universités mettent leur expertise à profit pour relever des défis de recherche au service de l'entreprise. Armé des tout derniers outils, techniques et innovations, les stagiaires posent un regard neuf sur le problème	Chaque stage de 4 mois reçoit un financement direct de 15 000\$	En tout temps	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISES
	posé par l'entreprise partenaire.			
<u>Formation de doctorat pour les détenteurs d'un diplôme professionnel</u>	Ce programme vise à encourager les professionnels de la santé (diplôme professionnel universitaire en santé humaine avec un permis de pratique valide) à acquérir une formation en recherche dans le cadre d'un programme universitaire de maîtrise ou de doctorat. Les thématiques admissibles couvrent toutes les facettes de la santé humaine, quels que soient la méthodologie ou les modèles utilisés.	25 024 \$ à 39 323 \$ par année pour 2 ou 3 ans.	En attente de révision pour 2017-2018	Formulaire complété par le directeur de recherche et codirecteur s'il y a lieu
<u>Formation de doctorat</u>	Ce programme vise à soutenir les étudiants qui désirent acquérir une formation en recherche en santé dans le cadre d'un programme universitaire de doctorat. Les thématiques admissibles couvrent toutes les facettes de la santé humaine, quels que soient la méthodologie ou les modèles utilisés.	20 000\$ par année pour une durée de 2 ou 3 ans.	En attente de révision pour 2017-2018	Formulaire complété par le directeur de recherche et codirecteur s'il y a lieu
<u>Formation de doctorat pour les étudiants en médecine (M.D.-Ph.D.)</u>	Ce programme s'adresse aux étudiants en médecine qui se destinent à une carrière conjointe en recherche et en pratique médicale. Il vise à leur permettre de poursuivre en parallèle à leurs études médicales une formation en recherche sanctionnée par un doctorat.	20 000 \$ par année pour une durée de 3 ans.	En attente de révision pour 2017-2018	Formulaire complété par le directeur de recherche et codirecteur s'il y a lieu

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISÉES
Bourses Frontenac (co-tutelle) <u>FRQS/FRQNT/CRSH</u>	Ces bourses s'adressent aux doctorants du Québec issus de tous les secteurs de recherche (santé, sciences humaines et sociales, arts et lettres, sciences naturelles et génie) inscrits en cotutelle de thèse franco-qubécoise. L'objectif du programme est de faciliter la mobilité des doctorants inscrits en cotutelle de thèse franco-qubécoise.	1500\$/mois + transport Séjour annuel (maximum 3 mois) pour 3 ans	En attente de révision pour 2017-2018	
Bourses d'excellence Réal-Décoste / Ouranos (changements climatiques) <u>FRQS/FRQSC/FRQNT</u>	La bourse de doctorat Réal-Décoste a pour objectifs de stimuler l'intérêt des étudiants et d'aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou poursuivre un programme de doctorat en recherche sur les changements climatiques et leurs incidences.	De 20 000 \$ à 60 000 \$, pour une durée de 36 mois maximum.	En attente de révision pour 2017-2018. Généralement au début du mois d'octobre de chaque année.	
<u>Aide financière pour stage FRQSC</u>	Le programme vise à contribuer au dynamisme des programmes d'études des universités québécoises en permettant aux boursiers de poursuivre leurs études doctorales au Québec tout en leur faisant bénéficier des avantages inhérents à un programme de recherche dans un cadre différent situé à l'extérieur du Québec.	Variable	En attente de révision pour 2016-2017. Habituellement, le 15 janvier, le 15 mai et le 15 septembre de chaque année.	
<u>Bourses thématiques</u>	Les programmes de bourses thématiques du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	Variable, pour une durée de 9 sessions.	En attente d'une révision pour 2017-2018. Généralement au début	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISÉES
	(FRQNT) ont pour objectifs de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche et aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou à poursuivre un programme de maîtrise dans des thématiques jugées prioritaires pour les partenaires du FRQNT. Elles s'adressent aux personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre des études de 2e cycle universitaire dans les domaines de l'agroalimentaire, du transport, de l'énergie ou de l'aérospatiale		du mois d'octobre de chaque année.	
Bourse de doctorat en recherche (B2) et de réintégration à la recherche (A2-D) <u>FRQSC/FRQNT</u>	L'objectif de ce programme est de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche et d'aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou à poursuivre un programme de doctorat en recherche dans les domaines disciplinaires reliés aux sciences sociales et humaines, aux arts et aux lettres.	20 000 \$ par an (maximum 9 sessions)	En attente de révision pour 2017-2018. Habituellement au début d'octobre de chaque année.	
<u>Programme Actions concertées FRQSC</u>	L'objectif du programme Actions concertées est de favoriser le développement de la recherche et le transfert des connaissances en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres, afin de mieux comprendre les problèmes et les phénomènes de société et de proposer des pistes de réflexion et	Variable	En tout temps, selon l'appel en cours. Aucun appel en cours.	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISÉES
	des solutions innovantes.			
CRSH, CRSNG ET IRSC				
<u>Subventions de planification et de dissémination IRSC</u>	Les sont de soutenir les activités de planification, l'établissement de partenariats et/ou les initiatives visant à accroître la connaissance du contexte de la recherche en santé pour faire avancer la recherche dans les domaines de recherche correspondant au mandat des IRSC et de soutenir les activités de dissémination visant principalement à communiquer les données issues de la recherche en santé aux chercheurs et/ou aux utilisateurs des connaissances compétents, en adaptant le message et le média, au besoin.	Le montant maximal par subvention pourrait varier selon l'institut ou l'initiative mais ne dépassera pas 25 000 \$, et sera pour une période maximale d'un (1) an.	En attente de révision pour 2016-2017	Doyen de la FESP
<u>Prix : Entretiens de l'IDSEA/IRSC</u>	L'objectifs est de présenter des vidéos qui communiquent à un auditoire non scientifique un message clair fondé sur des données probantes, lié au mandat et/ou aux priorités de recherche stratégique de l'Institut et visant à améliorer la santé des enfants, des jeunes et de leur famille.	Le montant total disponible est de 18,500 \$, ce qui devrait permettre d'accorder un premier prix de 5,000 \$, 3 prix finalistes de 3,000 \$ et 6 prix du mérite de 750 \$.	En attente d'une révision pour 2016-2017	
<u>Bourse de recherche au doctorat/IRSC</u>	Les objectifs sont de reconnaître et financer les étudiants au début de leur	Le montant maximal accordé par la bourse	Fesp :Mi-septembre pour signature	N/A N/A

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISÉES
	formation universitaire en recherche et leur donner l'occasion d'acquérir de l'expérience en recherche et de constituer un bassin fiable de chercheurs hautement qualifiés.	est de 35 000 \$ par année (une allocation de formation de 30 000 \$ et une allocation de recherche de 5 000 \$) pour une période maximale de trois (3) ans.	1 ^{er} octobre	Doyen de la FESP Pour la partie « Institution payé »
<u>Institut de la santé publique et des populations (ISPP) des IRSC</u>	Les objectifs particuliers de cette possibilité de financement sont les suivants de reconnaître et financer les étudiants au début de leur formation universitaire en recherche et leur donner l'occasion d'acquérir de l'expérience en recherche et constituer un bassin fiable de chercheurs hautement qualifiés.	Variable, selon la subvention.	Variable, selon la subvention.	La lettre sera rédigée par le directeur de programme pour les dossiers présélectionnés seulement.
Supplément pour études à l'étranger Michael-Smith <u>FRQSC/CRSH/FRQNT</u>	Les suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith sont offerts aux étudiants qui détiennent une bourse de maîtrise ou de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier, Alexander-Graham-Bell ou Frederick-Banting-et-Charles-Best ou une bourse de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier. Il couvre les coûts de déplacement, les frais de subsistance et les autres dépenses comme l'hébergement, les	Maximum de 6000\$	À la FESP :Début mai et début septembre À l'organisme : 10 juin 2016 et 10 octobre 2016.	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISÉES
	repas, les frais de scolarité, les assurances et les autres frais nécessaires (non liés à la recherche) au cours du séjour de recherche à l'étranger.			
<u>Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier/CRSH</u>	Les bourses de doctorat du CRSH et les bourses de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier visent à développer les compétences en recherche et à contribuer à la formation d'un personnel hautement qualifié en appuyant les étudiants qui ont obtenu d'excellents résultats dans leurs études de premier et de deuxième cycles en sciences humaines.	35 000\$ par an, pour une durée de 36 mois.	En attente d'une révision pour 2017-2018. Généralement au début du mois de novembre (demandes soumises directement) ou au début du mois de janvier (demandes soumises par les universités).	
<u>Bourses de doctorat du CRSH</u>	Les bourses de doctorat du CRSH et les bourses de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier visent à développer les compétences en recherche et à contribuer à la formation d'un personnel hautement qualifié en appuyant les étudiants qui ont obtenu d'excellents résultats dans leurs études de premier et de deuxième cycles en sciences humaines.	20 000 \$ par an, pour une durée de 12, 24, 35 ou 48 mois.	En attente d'une révision pour 2017-2018. Généralement au début du mois de novembre (demandes soumises directement) ou au début du mois de janvier (demandes soumises par les universités).	La lettre sera rédigée par le directeur de programme pour les dossiers présélectionnés seulement.
<u>Initiative de recherche sur la participation au sport</u>	Les subventions de développement Savoir soutiennent la recherche dans ses étapes initiales, mais elles n'ont pas pour but d'appuyer des initiatives de grande	Subventions de développement Savoir : 7 000 \$ à 75 000 \$	En attente de révision pour 2017-2018. Généralement à la mi-février pour les	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISÉES
	envergure. Les subventions Savoir appuient l'excellence de la recherche en sciences humaines. Elles s'adressent aux chercheurs établis ainsi qu'aux chercheurs émergents et visent des initiatives de recherche à long terme (de trois à cinq ans).	Subventions Savoir : 7 000 \$ à 100 000 \$ par année pour un max. de 400 000 Suppléments aux bourses de doctorat :10 000 \$	Subventions de développement Savoir et à la mi-octobre pour les Subventions Savoir.	
<u>Subventions Savoir</u>	Les subventions Savoir appuient l'excellence de la recherche en sciences humaines. Elles s'adressent aux chercheurs établis ainsi qu'aux chercheurs émergents et visent des initiatives de recherche à long terme (de trois à cinq ans).	Maximum de 400 000 \$ pour une période de trois à cinq ans. .	Les formulaires de demande seront disponibles à partir du 15 juillet 2016	
<u>Programme de bourses d'études supérieures du Canada Alexander-Graham-Bell</u>	Le Programme de bourses d'études supérieures du Canada Alexander-Graham-Bell – doctorat (BESC D) et le Programme de bourses d'études supérieures du CRSNG – doctorat (ES D) fournissent de l'aide financière à des étudiants de fort calibre inscrits à un programme de doctorat en sciences naturelles ou en génie. Les candidats les mieux classés se verront offrir une BESC D, et le groupe de candidats méritants qui suit se verra offrir une bourse ES D.	BESC D : 35 000 \$ par année (pour deux ou trois ans) ES D : 21 000 \$ par année (pour deux ou trois ans)	FESP : Fixée par l'université 15 octobre 2016 (si soumis directement à l'organisme)	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISÉES
<u>Programme de suppléments pour ambassadeurs autochtones des sciences naturelles et du génie</u>	Ce programme de suppléments s'adresse aux Autochtones titulaires d'une bourse de recherche de 1er cycle (BRPC), d'une bourse d'études supérieures du Canada (BESC) Vanier, d'une bourse d'études supérieures du Canada (BESC) Alexander-Graham-Bell, d'une bourse d'études supérieures du CRSNG (ES), d'une bourse postdoctorale (BP) ou d'une bourse d'études supérieures à incidence industrielle (ESII).	Jusqu'à 5 000\$	Au moins deux mois avant le début de l'activité	
<u>Supplément aux bourses d'études supérieures du Conseil de recherches avicoles du Canada</u>	Les bourses d'études supérieures du Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC) ont pour objet d'encourager les étudiants aux cycles supérieurs à effectuer de la recherche dans un aspect de la science avicole, de développer la capacité intellectuelle du Canada en science avicole et de promouvoir la recherche aux cycles supérieurs en science avicole dans les universités canadienne.	7 500 \$ par année, pendant au plus deux ans pour les étudiants au doctorat	Au plus tard le 1er mai de l'année au cours de laquelle vous avez obtenu votre bourse d'études supérieures.	
<u>Suppléments aux bourses d'études supérieures en recherche systématique</u>	Ces suppléments fournissent un appui financier à des étudiants de fort calibre inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat en systématique. Le nombre de suppléments disponibles variera en fonction des organismes parrains.			

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISÉES
BOURSE DOCTORALE (IRSPUM)				
<u>Bourse de recrutement au doctorat</u>	Les objectifs sont de favoriser le recrutement d'étudiants dans un des domaines de recherche en santé publique de l'Institut et de permettre le soutien financier pendant la première année d'inscription au doctorat.	15 000\$	En attente de révision pour 2017-2018. Habituellement à la mi-février.	
<u>Chercheur en émergence</u>	L'objectif est d'appuyer le recrutement et le soutien d'un jeune chercheur en début de carrière dans l'élaboration et la réalisation d'un programme de recherche dans le domaine des services, organisations et systèmes de santé et lui permettre d'établir sa compétitivité.	60 000 \$ de salaire + 15 000 \$ de fonds de recherche par année	En attente de révision pour 2016-2017. Généralement à la fin du mois de mai.	
BOURSE C - EXONÉRATION DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPL. POUR ÉTUDIANTS ÉTRANGERS				
<u>Université de Montréal (FESP)</u>	En plus des droits de scolarité réguliers, les étudiants internationaux inscrits dans un programme d'études supérieures doivent débourser des montants supplémentaires. Pour les aider à régler ces droits, l'Université de Montréal (UdeM) offre plus de 150 bourses d'exemption	Couvre les droits de scolarité supplémentaires pour étudiants étrangers.	À l'unité : Lors de la recommandation d'admission À la FESP : 31 mai 2016 (trimestre Automne), 1er novembre 2016 (Hiver)	Le formulaire sera signé par le directeur du département ou du programme pour les candidats présélectionnés seulement. Vice-doyenne aux études

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISÉES
EXEMPTION DES DROITS SUPPLÉMENTAIRES SCOLARITÉS – ÉTUDIANTS CANADIENS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC				
<u>Université de Montréal (FESP)</u>	En plus des droits de scolarité réguliers, les étudiants internationaux inscrits dans un programme d'études supérieures doivent débourser des montants supplémentaires. Pour les aider à régler ces droits, l'Université de Montréal (UdeM) offre plus de 150 bourses d'exemption.		<p>Unité :Admission d'automne : Avant le 1^{er} avril</p> <p>Unité :Admission d'hiver : Avant le 1er octobre</p> <p>FESPAdmission d'automne : Le 1^{er} mai</p> <p>FESP :Admission d'hiver : Le 1^{er} novembre</p>	<p>Le formulaire sera signé par le directeur du département ou du programme pour les candidats présélectionnés seulement.</p> <p>Vice-doyenne aux études</p>
RECRUTEMENT				
<u>Programme du doctorat en santé publique (ESPUM)</u>	L'objectif est de faciliter la poursuite des études à temps plein pour les étudiants qui commencent le doctorat et de promouvoir l'excellence au sein du programme.	Jusqu'à 10 000\$ par année	À l'admission d'automne avant le 1 ^{er} février	
FIN D'ÉTUDES - DOCTORAT				
<u>Programme du doctorat en santé publique</u>	L'objectif est de permettre aux étudiants en fin de parcours de se consacrer à temps plein à la rédaction de leur thèse.	1 000\$ par mois jusqu'à concurrence de 12 000\$.	À l'unité : En octobre 2016. Date à préciser.	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISÉES
FESP - FIN D'ÉTUDES 4^E ANNÉE				
<u>FESP / Fin études 4^e année</u>	L'objectif est de soutenir les doctorants dans leur dernière année d'études et ce, jusqu'au dépôt initial de leur thèse. L'étudiant doit se consacrer à temps complet à son projet de recherche.	Couvre au plus une période de 12 mois. Valeur maximale de 12 000 \$, soit de 1 000 \$ par mois.	FESP :En tout temps	Directeur de recherche Directeur du programme
FESP – FIN D'ÉTUDES 5^E ANNÉE				
<u>FESP / Fin études 5^e année</u>	L'objectif est de soutenir les doctorants dans leur dernière année d'études et ce, jusqu'au dépôt initial de leur thèse. L'étudiant doit se consacrer à temps complet à son projet de recherche.	Couvre au plus une période de 12 mois. Valeur maximale de 12 000 \$, soit de 1 000 \$ par mois.	Unité : Avril 2017 FESP : Mai 2017	Directeur de recherche Directeur du programme
BOURSE DE MÉRITE DES ÉTUDIANTS DES CYCLES SUPÉRIEURS (SWAAC)				
<u>Senior Women Academic Administrators of Canada (SWAAC)</u>	Senior Women Academic Administrators of Canada (SWAAC) remet annuellement au moins trois prix de 3000\$ à des étudiantes de deuxième/troisième cycle qui ont démontré des qualités de leadership remarquable à l'université ou dans la communauté tout en maintenant un dossier scolaire exemplaire	3 000\$	En attente de révision pour 2017-2018. Unité: généralement au début novembre Fesp: Généralement en janvier.	Le formulaire sera signé par le directeur du département ou du programme pour les candidats présélectionnés seulement. Vice-doyenne aux études

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES

ORGANISME	OBJECTIF	MONTANT DE LA BOURSE	DATES LIMITES DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISÉES
BOURSE DU 6 DÉCEMBRE				
<u>Université de Montréal</u>	Cette bourse commémore la tragédie de l'École polytechnique, en soutenant la recherche sur les meilleurs moyens d'enrayer la violence faite aux femmes. Elle est accordée selon la qualité du dossier scolaire, la qualité scientifique du projet et selon sa pertinence au regard des enjeux liés à la violence faite aux femmes.	5 000\$	FESP:Mi novembre	
PRIX JULES-BRODEUR				
<u>Université de Montréal</u>	Le prix de la recherche Jules-Brodeur vise à récompenser un étudiant* aux études supérieures qui s'est particulièrement distingué par la qualité de sa recherche et par sa participation à la vie départementale.	Une bourse de 1 000 \$ accompagnée d'une plaque souvenir.	Tous les deux ans	

1. INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA (IRSC)

1.1. Subventions de planification et de dissémination – Programme d'appui communautaire des instituts/initiatives

Description du programme :

Les objectifs sont de soutenir les activités de planification, l'établissement de partenariats et/ou les initiatives visant à accroître la connaissance du contexte de la recherche en santé pour faire avancer la recherche dans les domaines de recherche correspondant au mandat des IRSC et de soutenir les activités de dissémination visant principalement à communiquer les données issues de la recherche en santé aux chercheurs et/ou aux utilisateurs des connaissances compétents, en adaptant le message et le média, au besoin.

Montant de la bourse :

Le montant maximal par subvention pourrait varier selon l'institut ou l'initiative mais ne dépassera pas 25 000 \$, et sera pour une période maximale d'un (1) an.

Date limite de présentation des demandes :

En attente de révision pour 2016-2017

Critères d'admissibilité :

Pour que votre demande soit admissible :

1. Le candidat principal désigné doit occuper une des fonctions suivantes :
 - a. Un chercheur indépendant
 - b. Un utilisateur de connaissances
 - c. Un stagiaire
 - d. Un directeur de recherche
 - e. Un coordonnateur d'activités/d'événements affilié à un organisme non gouvernemental canadien et sans but lucratif et/ou dirigeant communautaire
2. Le candidat principal désigné doit être affilié :
 - a. aux établissements canadiens d'enseignement postsecondaire et à leurs établissements affiliés, notamment les hôpitaux et les instituts de recherche, ou
 - b. aux organisations non gouvernementales canadiennes sans but lucratif (y compris les organisations communautaires ou caritatives) dont le mandat est clairement orienté vers la recherche ou l'application des connaissances dans le domaine de la santé, ou
 - c. aux ministères ou organismes qui ne sont pas du gouvernement fédéral canadien, y compris les régies régionales de la santé, lorsque les activités qui font l'objet de la subvention ne sont pas financées dans le cadre de programmes bien précis de ces ministères ou organismes.
3. Les organismes ou établissements qui doutent de leur admissibilité à soumettre une demande de financement dans le cadre de la présente possibilité sont invités à demander des précisions aux employés des IRSC dont le nom figure à la section Coordonnées.
4. Les activités et les événements qui commenceront ou se tiendront avant la date de début du financement ne sont pas admissibles dans le cadre de cette possibilité.

5. Les candidats ne peuvent demander du financement additionnel pour une activité ou un événement qui a déjà été financé par les IRSC. Il n'est pas permis de soumettre plusieurs demandes (soumises par le même candidat principal désigné ou par un candidat principal désigné différent) pour une même activité ou un même événement. Si cette situation se présente, les demandes supplémentaires seront automatiquement retirées.

Critères d'évaluation

L'évaluation par les pairs/l'évaluation du mérite sera effectuée selon le [Guide d'évaluation par les pairs des IRSC pour les demandes de subvention](#).

1. Objectifs :
 - Clarté et conformité des activités et de la portée proposés avec les objectifs de la présente possibilité de financement;
 - Impact probable des résultats escomptés (consensus, priorités de recherche, projet de recherche).
2. Échange de connaissances et/ou dissémination :
 - Inclusion des intervenants (milieu de la recherche, utilisateurs de connaissances, citoyens, etc.) et des secteurs [(privé, public, bénévole)] pertinents;
 - Effet catalyseur potentiel sur la création de nouvelles initiatives, l'établissement de collaborations interdisciplinaires et multidisciplinaires entre chercheurs et/ou utilisateurs de la recherche;
 - Caractère approprié et adéquat du plan proposé pour la dissémination et/ou l'échange des résultats de l'activité.
3. Faisabilité :
 - Capacité de l'équipe du projet de réaliser le projet proposé (caractère approprié de l'approche du projet et des compétences de l'équipe);
 - Réalisme du budget et justification du montant demandé.

Comment présenter une demande ?

<https://www.researchnet-recherchenet.ca/rnr16/vwOpprntyDtls.do?audience=3&org=CIHR&prog=2280&resultCount=25&type=EXACT&view=search&language=F>

Pour plus de détails :

<https://www.researchnet-recherchenet.ca/rnr16/search.do?fodAgency=CIHR&fodLanguage=F&view=currentOpps>

1.2. Prix : Entretiens de l'IDSEA (L'Institut du développement et de la santé des enfants et des adolescents)

Description du programme :

L'objectif est de présenter des vidéos qui communiquent à un auditoire non scientifique un message clair fondé sur des données probantes, lié au [mandat](#) et/ou aux priorités de [recherche stratégique de l'Institut](#) et visant à améliorer la santé des enfants, des jeunes et de leur famille.

Montant de la bourse :

Le montant total disponible dans le cadre de cette possibilité de financement est de 18,500 \$, ce qui devrait permettre d'accorder un premier prix de 5,000 \$, 3 prix finaliste de 3,000 \$ et 6 prix du mérite de 750 \$.

Date limite de présentation des demandes:

Fin septembre

Critères d'admissibilité :

Pour que votre demande soit admissible :

1. Le candidat principal désigné doit occuper une des fonctions suivantes :
 - a. Un chercheur indépendant
 - b. Un utilisateur de connaissances
 - c. Un stagiaire
 - d. Un représentant d'organisation non gouvernementale canadienne sans but lucratif (y compris les organisations communautaires ou caritatives), dont le mandat est clairement orienté vers la recherche où l'application des connaissances dans le domaine de la santé, sont également admissibles. (**Nota:** Si la bourse est destinée à une organisation, plutôt qu'à une personne, cette organisation doit figurer sur la liste « Nom du candidat » dans le formulaire de demande.)
 - e. Un membre du grand public qui peut illustrer un message clair fondé sur des données probantes et lié au mandat de l'IDSEA.
2. Les personnes apparaissant dans la vidéo doivent signer et être identifiées dans un formulaire de consentement. Afin de vous faciliter la tâche, un formulaire est fourni (voir la tâche Télécharger l'information supplémentaire à la demande) mais un autre formulaire serait aussi accepté.
3. On peut inclure le contenu qui ne provient pas de l'équipe du candidat **sous réserve du consentement approprié**, mais ce contenu doit être placé dans le contexte et ne devrait pas être le thème prédominant.
4. Les candidats peuvent soumettre une vidéo nouvelle ou existante. **Les vidéos qui ont été soumises dans un concours précédent de vidéos Entretiens de l'IDSEA ne seront pas acceptées.**

Critères d'évaluation

Quatre-vingt-dix pourcent (90 %) de la note des demandes du concours Entretiens de l'IDSEA sera obtenu grâce à une évaluation par un examinateur interne et un externe, en fonction des critères suivants :

- **Impact et pertinence (35 %)** : La mesure dans laquelle la vidéo parvient à communiquer efficacement des résultats de recherche fondée sur des données probantes lié au mandat et/ou aux priorités de recherche stratégique de l'Institut et incluant un message visant à améliorer la santé des enfants, des jeunes et de leur famille.
- **Accessibilité (25 %)** : Le contenu est communiqué dans un langage pouvant être compris par un auditoire non scientifique. Il est accrocheur et présenté d'une manière créative.
- **Innovation et créativité (20 %)** : La vidéo fait montre d'originalité en général et sur le plan des idées, des illustrations et du style.
- **Qualité de la vidéo (10 %)** : Esthétique, qualité du son et de l'image.

- **L'autre dix pourcent** de la note sera attribué par un processus de vote en ligne du public (**Vote en ligne 10 %**). Le grand public pourra accéder, visualiser et voter sur les vidéos en ligne pour une période d'au moins un mois. Le nombre de votes positifs qu'une vidéo reçoit sera directement lié à la note attribuée pour ce critère.

Comment présenter une demande ?

<https://www.researchnet-recherchenet.ca/rnr16/vwOpprntyDtls.do?prog=2289&view=search&org=CIHR&audience=3&type=EXACT&resultCount=25>.

Pour plus de détails :

<https://www.researchnet-recherchenet.ca/rnr16/search.do?fodAgency=CIHR&fodLanguage=F&view=currentOpps>

1.3. Bourse de recherche au doctorat : 2016-2017

Description du programme :

Les objectifs sont de reconnaître et financer les étudiants au début de leur formation universitaire en recherche et leur donner l'occasion d'acquérir de l'expérience en recherche et de constituer un bassin fiable de chercheurs hautement qualifiés.

Les bourses de recherche au doctorat des IRSC sont administrées par deux programmes couverts par une seule demande :

- **Le Programme de bourses d'études supérieures du Canada Frederick-Banting et Charles-Best – bourses au doctorat (BESC-D)** vise à souligner le mérite des étudiants qui poursuivent des études doctorales dans un domaine lié à la santé **au Canada**.
- **Le Programme de bourses d'études doctorales à l'étranger (BEDE)** vise à souligner le mérite des étudiants qui poursuivent des études doctorales dans un domaine lié à la santé **à l'étranger**.

Les candidats présentent une demande au concours de bourses de recherche au doctorat des IRSC, et les candidats les mieux classés se voient attribuer une BESC-D ou une BEDE, selon le lieu proposé où les études doctorales seront poursuivies et le doctorat accordé.

Tous les candidats doivent avoir un potentiel exceptionnel pour la recherche et la productivité.

Montant de la bourse :

Le montant total disponible dans le cadre de cette possibilité de financement est de 315 000 \$, ce qui devrait permettre d'accorder trois (3) bourses. Le montant maximal accordé par la bourse est de 35 000 \$ par année (une allocation de formation de 30 000 \$ et une allocation de recherche de 5 000 \$) pour une période maximale de trois (3) ans.

Date limite de présentation des demandes:

En attente de révision pour 2016-2017

Critères d'admissibilité :

Les critères d'admissibilité pour tous les programmes de financement de la recherche des IRSC s'appliquent. Les fonds accordés par les IRSC sont généralement administrés par le service des finances de l'établissement où travaille le candidat principal désigné. Veuillez consulter les [conditions d'admissibilité pour les individus](#) pour en apprendre davantage sur les conditions d'admissibilité applicables aux individus et aux établissements.

Pour que la demande soit admissible :

1. Le candidat principal désigné doit occuper la fonction d'un [stagiaire](#). **Nota :** Pour cette possibilité de financement, les candidats ne doivent **pas** être membres d'un corps professoral ou être en voie de titularisation, ni être en congé d'un tel poste (en général, on entend par « membre d'un corps professoral ou en voie de titularisation » une nomination universitaire ouverte dans le cadre de laquelle le titulaire peut mettre sur pied un groupe de recherche, présenter une demande pour effectuer de la recherche financée à l'externe comme chercheur principal, et aussi enseigner).
2. Un [directeur de recherche](#) principal doit être désigné dans la demande. Un directeur de recherche supplémentaire peut être désigné.
3. Ce programme est offert aux citoyens canadiens ou aux résidents permanents du Canada au moment de la présentation de la demande.
4. Seuls les étudiants engagés dans un programme d'études doctorales à temps plein qui comporte une importante composante de recherche sont admissibles. Un programme d'étude admissible doit exiger que 75 % du temps des étudiants soit consacré à la formation de recherche. La composante de recherche doit être une exigence pour l'achèvement du programme, telles que la réalisation d'une thèse, d'un important travail universitaire, d'un mémoire, d'une publication érudite, d'une présentation ou d'une exposition dont le mérite est évalué par des experts de l'université. Les programmes d'études doctorales qui sont axés uniquement sur les travaux de cours ne sont pas admissibles. Les études doctorales combinées avec un diplôme professionnel (par exemple MD / Ph.D., MBA / Ph.D., DMV / Ph.D., etc.) et les programmes d'études doctorales avec des travaux en recherche clinique (par exemple études doctorales en psychologie clinique) sont admissibles si elles ont une importante composante de recherche tel que décrit ci-dessus. Le diplôme dans une profession de la santé du programme menant à un diplôme combiné ne comptera pas pour des études supérieures aux fins d'évaluation de l'admissibilité.
5. La durée des études supérieures financées par les bourses fédérales, toutes sources confondues, ne doit pas dépasser quatre ans, incluant les études au niveau de la maîtrise. Les individus qui détiennent ou ont déjà obtenu dans le passé une bourse doctorale d'une source fédérale pour trois ans ne peuvent pas présenter de demande.
6. Les candidats ne peuvent soumettre qu'une seule demande de bourse de formation ou salariale par année (du 1er septembre au 31 août) pour obtenir du financement auprès du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ou au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Cependant, les candidats qui sont admissibles à faire une demande au Programme de [bourses d'études supérieures du Canada Vanier](#) ou Programme de [bourses postdoctorales Banting](#) peuvent également soumettre une demande pour une bourse de recherche au doctorat (il s'agit des seules exceptions où un candidat peut soumettre deux demandes par année).

7. À l'expiration du délai pour l'envoi des demandes, tous les candidats doivent avoir terminé **au moins** 12 mois d'études supérieures au niveau de la maîtrise ou doctoral. De plus, le tableau ci-dessous précise la durée **maximale** de l'inscription d'un candidat à un programme de doctorat à temps plein (à l'expiration du délai pour l'envoi des demandes) pour qu'il puisse présenter une demande^{1,2}.

Si le candidat ...	Alors la durée maximale de l'inscription du candidat à un programme d'études doctorales à temps plein, à l'expiration du délai pour l'envoi des demandes, est de :
possède une maîtrise	22 mois
a terminé 12 mois d'études de maîtrise ou plus avant le transfert ou début du programme d'études doctorales	22 mois
a terminé moins de 12 mois d'études de maîtrise avant le transfert ou début du programme d'études doctorales	30 mois
est passé directement d'un programme de baccalauréat à un programme d'études doctorales (aucune durée dans un programme de maîtrise)	34 mois

Comment faire une demande ? <https://www.researchnet-recherchenet.ca/rnr16/viewOpportunityDetails.do?progCd=10598&language=F&fodAgency=CIHR&view=browseArchive&browseArc=true&org=CIHR> .

2. FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC - SANTÉ (FRQS)

2.1. Concours Étudiants-chercheurs étoiles 2016-2017

Description du programme :

Ce concours vise à reconnaître l'excellence de la recherche réalisée par les étudiants de niveau universitaire (maîtrise et doctorat) et les stagiaires postdoctoraux, ainsi que les membres d'un ordre professionnel en formation de recherche avancée, et ce dans toutes les disciplines couvertes par les trois Fonds de recherche du Québec. Il vise également à promouvoir les carrières en recherche au Québec et à développer des liens entre les Fonds de recherche du Québec et la communauté des étudiants-chercheurs du Québec.

Date limite de présentation des demandes:

1^{er} septembre 2016 et 1^{er} mars 2017

Montant de la bourse:

- Un prix de 1 000 \$ par Fonds, par mois;
- Diffusion d'un résumé décrivant la production (article, livre ou chapitre de livre, nature du brevet, nature de l'œuvre ou de la performance) et de la photo du récipiendaire sur le site Web www.frq.gouv.qc.ca et sur celui du Fonds qui le récompense.

Critères d'admissibilité :

- Est admissible au concours l'étudiant-chercheur ayant une production rendue publique depuis moins de sept mois à la date de clôture du concours. Elle doit nécessairement consister dans un article (dans une revue avec comité de lecture), un chapitre de livre, un livre, un brevet, une œuvre ou une performance et résulter des travaux que le candidat a réalisés dans le cadre d'une recherche effectuée au Québec et dont il est l'auteur;
- Les articles seulement acceptés ou soumis pour édition ne sont pas admissibles;
- Les articles publiés électroniquement sont admissibles, la date de parution électronique faisant foi;
- Tous les candidats sont priés de remplir le formulaire d'engagement joint au formulaire du concours.
- Dans le cas de publications comportant plusieurs auteurs, les règles suivantes s'appliquent :
- Si plus d'un étudiant-chercheur a contribué au même titre à la production et que leur contribution est directement mentionnée comme égale dans l'article publié, le prix est partagé entre eux;
- Si plus d'un étudiant-chercheur a contribué au même titre à la production (sans mention dans l'article), mais que cette information est explicitement mentionnée dans le formulaire par le candidat, le prix est partagé entre eux.
- Au moment du dépôt de la candidature, l'étudiant-chercheur doit fréquenter un établissement d'enseignement ou un établissement affilié à une université, ou encore, un établissement de recherche québécois;
- Un étudiant-chercheur peut présenter une seule demande par concours et une seule fois la même production;
- Un étudiant-chercheur ne peut recevoir le prix qu'une seule fois.

Comment présenter la demande ? <http://www.frqs.gouv.qc.ca/fr/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/concours-etudiants-chercheurs-etoiles--2017-2017-z7b9iy2r1435933991282>

Pour plus de détails :

<http://www.frqs.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions>

2.2. Programme Mitacs Accélération

Description du programme :

Grâce au programme Mitacs Accélération, les étudiant(e)s des cycles supérieurs et postdoctoraux de plus de 50 universités mettent leur expertise à profit pour relever des défis de

recherche au service de l'entreprise. Armé des tout derniers outils, techniques et innovations, les stagiaires posent un regard neuf sur le problème posé par l'entreprise partenaire.

- Les stagiaires passent au moins la moitié de leur temps dans les locaux de l'entreprise partenaire, et le reste à l'université, où ils travaillent à leur projet sous la direction d'un professeur superviseur.
- Les stages Mitacs-Accélération peuvent s'inscrire dans toute discipline ou tout secteur industriel et toucher un vaste éventail de domaines (fabrication, innovation technique, processus opérationnels, technologies de l'information, sciences sociales, design ou autres).

Montant de la bourse :

Chaque stage de 4 mois reçoit un financement direct de 15 000 \$, l'organisme partenaire et Mitacs fournissant chacun la somme de 7 500 \$.

Date limite de présentation des demandes:

Les demandes sont acceptées tout au long de l'année et les projets peuvent débuter à tout moment.

Critères d'admissibilité :

- Les étudiants des cycles supérieurs à temps plein de toutes les universités canadiennes;
- Les citoyens canadiens, les résidents permanents et les étudiants étrangers;
- Le programme est ouvert à toutes les disciplines;
- Les entreprises et les organismes sans but lucratif.

Comment présenter la demande ? <http://www.mitacs.ca/fr/programmes/acceleration/faites-une-demande>

Pour plus de détails :

<http://www.mitacs.ca/fr/programmes/acceleration>

2.3. Formation de doctorat pour les détenteurs d'un diplôme professionnel / 2017-2018

Description du programme :

Ce programme vise à encourager les professionnels de la santé (diplôme professionnel universitaire en santé humaine avec un permis de pratique valide) à acquérir une formation en recherche dans le cadre d'un programme universitaire de maîtrise ou de doctorat. Les thématiques admissibles couvrent toutes les facettes de la santé humaine, quels que soient la méthodologie ou les modèles utilisés.

Montant de la bourse: de 25 024 \$ à 39 323 \$ par année pour une durée de 2 ou 3 ans.

Date limite de la présentation des demandes :

En attente de révision pour 2017-2018

Comment présenter la demande ?

http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/819662/dem_bf4_2017.pdf/92c74dbd-2bbc-4d15-a053-ae14902bdaf3

Pour plus de détails :

<http://www.frqs.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/formation-de-maitrise-ou-de-doctorat-pour-les-detenteurs-d-un-diplome-professionnel--2016-2017-bkdh3bxy1435244025775>

<http://www.frqs.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions>

Statistiques au 25 Avril 2016

Nombres de demandes admissibles	Nombre de demandes recommandées	Nombre de demandes recommandées sur le nombre de demandes admissibles (%)	Nombre de nouveaux octrois offerts (25 avril 2016)	Nombre de nouveaux octrois offerts (25 avril 2016) sur le nombre de demandes admissibles
70	48	69%	22	31%

2.4. Formation de doctorat / 2017-2018**Description du programme :**

Ce programme vise à soutenir les étudiants qui désirent acquérir une formation en recherche en santé dans le cadre d'un programme universitaire de doctorat. Les thématiques admissibles couvrent toutes les facettes de la santé humaine, quels que soient la méthodologie ou les modèles utilisés.

Date limite de présentation des demandes:

En attente de révision pour 2017-2018

Montant de la bourse:

20 000\$ par année pour une durée de 2 ou 3 ans.

Comment présenter la demande ?

http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/819662/dem_bf2_2017.pdf/087a9785-de66-4b94-8caa-981cff29fb5f

Pour plus de détails :

<http://www.frqs.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/formation-de-maitrise-ou-de-doctorat--2016-2017-379l74w41435241604916>

<http://www.frqs.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions>

Statistiques au 25 Avril 2016

Nombres de demandes	Nombre de demandes	Nombre de demandes recommandées sur le	Nombre de nouveaux octrois	Nombre de nouveaux octrois offerts (25 avril 2016)
---------------------	--------------------	--	----------------------------	--

admissibles	recommandées	nombre de demandes admissibles (%)	offerts (25 avril 2016)	sur le nombre de demandes admissibles
337	209	62%	159	47%

2.5. Formation de doctorat pour les étudiants en médecine (M.D.-Ph.D.) / 2017-2018

Description du programme :

Ce programme s'adresse aux étudiants en médecine qui se destinent à une carrière conjointe en recherche et en pratique médicale. Il vise à leur permettre de poursuivre en parallèle à leurs études médicales une formation en recherche sanctionnée par un doctorat.

Date limite de présentation des demandes:

En attente de révision pour 2017-2018

Montant de la bourse:

20 000 \$ par année pour une durée de 3 ans.

Comment présenter la demande ?

http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/819662/dem_bf6_2017.pdf/c0d33c6f-5dbb-4f9b-b15e-e11b4fe16015

Pour plus de détails :

<http://www.frqs.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/formation-de-maitrise-ou-de-doctorat-pour-les-etudiants-en-medecine-md-msc-md-phd--2016-2017-paedpi9b1435245833165>

<http://www.frqs.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions>

2.6. Bourses Frontenac / 2017-2018

Description du programme :

Ces bourses s'adressent aux doctorants du Québec issus de tous les secteurs de recherche (santé, sciences humaines et sociales, arts et lettres, sciences naturelles et génie) inscrits en cotutelle de thèse franco-qubécoise. L'objectif du programme est de faciliter la mobilité des doctorants inscrits en cotutelle de thèse franco-qubécoise.

Montant de la bourse :

1500\$/mois + transport

Séjour annuel (maximum 3 mois) pour 3 ans

Date limite de présentation des demandes :

En attente d'une révision pour 2017-2018

Critères d'admissibilité :

Pour être admissible, le candidat québécois doit satisfaire aux conditions suivantes à la date de fermeture du concours :

- Le candidat a la citoyenneté canadienne ou est résident permanent, au sens de la Loi sur l'immigration, au moment de la présentation de la demande. Le résident permanent ne doit pas avoir la nationalité française;
- Le candidat est domicilié au Québec depuis au moins un (1) an et il est résident du Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie;
- Le candidat a une université québécoise comme établissement principal, est inscrit à temps plein au doctorat et son projet de thèse a été accepté par les instances concernées de l'établissement d'enseignement du Québec;
- Le directeur de thèse est un professeur habilité à diriger les travaux du doctorant;
- Les établissements d'enseignement supérieur concernés ont signé ou sont en voie de signer une convention liant pour la thèse en cotutelle faisant l'objet d'une demande de soutien financier. Tout en respectant les modalités d'ordre administratif et éducatif propres à chaque établissement, cette convention doit être conforme aux dispositions énoncées dans la Convention-cadre sur les cotutelles de thèses. La convention doit être signée au moment de mettre en vigueur la bourse;
- Le candidat qui bénéficie d'une autre bourse du gouvernement de la République française pourrait ne pas être admissible;
- Le candidat ayant la double nationalité canadienne et française doit avoir effectué toutes ses études secondaires et postsecondaires au Québec.

Comment présenter une demande ?

<http://www.frqs.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/formation-doctorale-bourses-frontenac--2017-2017-0unfcjom1436203728679/demande>

Pour plus de détails :

<http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourse-frontenac-8qhncvde1428673685368>

2.7. Bourses d'excellence Réal-Décoste / Ouranos (changements climatiques) / 2017-2018

Description du programme :

La bourse de doctorat Réal-Decoste a pour objectifs de stimuler l'intérêt des étudiants et d'aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou poursuivre un programme de doctorat en recherche sur les changements climatiques et leurs incidences.

Montant de la bourse:

De 20 000 \$ à 60 000 \$, pour une durée de 36 mois maximum.

Date limite de présentation des demandes:

En attente de révision pour 2017-2018

Critères d'admissibilité :

Le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes à la date de fermeture du concours:

- poursuivre ou entreprendre un programme de doctorat dans une ou des disciplines pertinentes à l'étude des changements climatiques ou de leurs incidences;
- être inscrit ou avoir été accepté à un programme de doctorat dans une université située au Québec;
- être encadré par un directeur de recherche ou avoir pris une entente avec un directeur de recherche pour la supervision du doctorat.
- Citoyenneté et résidence
- Ce concours est ouvert à tous les candidats intéressés par les études en changements climatiques, sans restriction quant à la citoyenneté ou la résidence.
- Restriction
- Le candidat ne peut demander une bourse pour effectuer des études préparatoires (propédeutique).
- Période d'admissibilité
- L'étudiant est admissible et peut recevoir des versements de la bourse de doctorat pour une période de trois ans ou jusqu'à la fin de son programme de doctorat, selon le délai le plus court.

Comment présenter la demande ? <http://www.frqs.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/formation-doctorale-bourses-d-excellence-real-decoste--ouranos-changements-climatiques--2017-2017-lc0qlze01436207439724/demande>

Pour plus de détails :

<http://www.frqnt.gouv.qc.ca/fr/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourses-d-excellence-real-decosteouranos-changements-climatiques--unrlbql51433430703225>

3. FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE

3.1. Aide financière pour stage

Description du programme :

Le programme vise à contribuer au dynamisme des programmes d'études des universités québécoises en permettant aux boursiers de poursuivre leurs études doctorales au Québec tout en leur faisant bénéficier des avantages inhérents à un programme de recherche dans un cadre différent situé à l'extérieur du Québec. Il veut encourager la mobilité au doctorat afin d'offrir aux boursiers la possibilité d'élargir leur expérience au sein d'un milieu scientifique de haute qualité susceptible d'enrichir leur cheminement intellectuel en leur permettant de découvrir de nouvelles perspectives dans leur domaine de recherche et de développer de nouvelles collaborations. Il a pour but d'apporter une valeur ajoutée à la formation doctorale du boursier grâce à la mobilité et à la collaboration internationale. Le stage proposé ne doit pas constituer une étape obligatoire du programme doctoral, qui conditionne sa réussite, mais bien une activité apportant une valeur ajoutée à la thèse et au parcours académique du boursier.

Montant de la bourse:

Variable

Date limite de présentation des demandes :

En attente de révision pour 2016-2017. Les demandes soumises au concours du 15 janvier doivent envisager des stages débutant au plus tard le 30 décembre suivant. Pour le concours du 15 mai, les stages doivent commencer au plus tard le 30 avril suivant et, pour le concours du 15 septembre, le début des stages doit avoir lieu au plus tard le 30 août suivant.

Critères d'admissibilité :

Le stage projeté doit se dérouler à l'intérieur de la durée de financement de la bourse doctorale du Fonds. Le candidat qui reçoit un financement régulier (moins de 25 000 \$ par année) du CRSN, du CRSNG ou des IRSC, tout en étant boursier du Fonds, est admissible à ce programme. Les détenteurs d'une bourse d'études supérieures du Canada (BESC-doctorat) ou de la bourse Vanier ne sont pas admissibles au programme d'*Aide financière pour stage*.

Le boursier doit poursuivre un programme de doctorat **dans une université située au Québec**.

Le stage doit être reconnu et autorisé par le programme de doctorat et par le directeur de thèse.

Restrictions

Un boursier en première année d'études doctorales, doit démontrer que sa problématique est bien identifiée et qu'au moment du stage sa scolarité sera terminée et le projet de thèse sera approuvé par un comité de son programme.

Les stages qui ne visent que la poursuite de cours ou de séminaires ne sont pas admissibles. Le candidat doit démontrer clairement la nature des activités scientifiques auxquelles il participera et leur contribution à l'élargissement de l'expérience scientifique et du réseautage.

Un stage à réaliser dans le cadre d'un diplôme d'études avancées (DEA) n'est pas admissible.

Comment présenter une demande ?

La demande complète doit être transmise au Fonds Société et culture à l'adresse de courriel suivante : afs.sc@frq.gouv.qc.ca (**la date de transmission du courriel faisant foi de la soumission des documents**). Les demandes incomplètes ne sont pas acheminées au comité d'évaluation.

Pour plus de détails :

<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/aide-financiere-pour-stage-dcumu6tm1430328315936>

3.2. Bourse de doctorat en recherche (B2) et de réintégration à la recherche (A2-D), concours de l'automne 2016

Description du programme :

L'objectif de ce programme est de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche et d'aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou à poursuivre un programme de doctorat en recherche dans les domaines disciplinaires reliés aux sciences sociales et humaines, aux arts et aux lettres.

Montant de la bourse :

20 000 \$ par an (maximum 9 sessions)

Date limite de présentation des demandes:

En attente de révision pour 2017-2018

Critères d'admissibilité :

Bourses de de doctorat (B2) en recherche

Personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme de 3e cycle universitaire dans les disciplines relevant des sciences humaines et sociales, des arts et des lettres.

Bourses de réintégration à la recherche (A2-D)

Personnes ayant obtenu un diplôme de 2e cycle universitaire depuis 5 ans ou plus à la date de clôture du concours et qui désirent réintégrer le milieu de la recherche en poursuivant des études de doctorat.

Le candidat inscrit depuis moins de 5 ans, soit l'équivalent de 15 sessions à temps complet, au programme d'études doctorales faisant l'objet de sa demande de bourse, en date du 30 avril 2017, est admissible au concours de bourse de doctorat (voir rubrique 2.8 Conditions d'admissibilité supplémentaires pour les candidats à la bourse de réintégration à la recherche, A2).

Comment présenter une demande ?

<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourse-de-doctorat-en-recherche-b2-et-de-reintegration-a-la-recherche-a2-d-concours-de-l-automne-2016-50cwpony1434543163800>

3.3. Concours Étudiants-chercheurs étoiles 2016-2017

Description du programme :

Ce programme a pour objectifs de reconnaître l'excellence de la recherche réalisée par les étudiants1 de niveau collégial et universitaire (baccalauréat, maîtrise et doctorat), les stagiaires postdoctoraux, ainsi que les membres d'un ordre professionnel en formation de recherche avancée, et ce, dans toutes les disciplines couvertes par les trois Fonds de recherche du Québec, de promouvoir les carrières en recherche au Québec et de développer des liens entre les Fonds de recherche du Québec et la communauté des étudiants-chercheurs du Québec.

Date limite de présentation des demandes :

1^{er} septembre 2016 et 1^{er} mars 2017

Montant de la bourse :

- Un prix de 1 000 \$ par Fonds, par mois;
- Diffusion d'un résumé décrivant la production (article, livre ou chapitre de livre, nature du brevet, nature de l'œuvre ou de la performance) et de la photo du récipiendaire sur le site Web www.frq.gouv.qc.ca et sur celui du Fonds qui le récompense.

Critères d'admissibilité :

- Est admissible au concours l'étudiant-chercheur ayant une production rendue publique depuis moins de sept mois à la date de clôture du concours. Elle doit nécessairement consister dans un article (dans une revue avec comité de lecture), un chapitre de livre, un livre, un brevet, une œuvre ou une performance et résulter des travaux que le candidat a réalisés dans le cadre d'une recherche effectuée au Québec et dont il est l'auteur;
- Les articles seulement acceptés ou soumis pour édition ne sont pas admissibles;
- Les articles publiés électroniquement sont admissibles, la date de parution électronique faisant foi;
- Tous les candidats sont priés de remplir le formulaire d'engagement joint au formulaire du concours.
- Dans le cas de publications comportant plusieurs auteurs, les règles suivantes s'appliquent :
- Si plus d'un étudiant-chercheur a contribué au même titre à la production et que leur contribution est directement mentionnée comme égale dans l'article publié, le prix est partagé entre eux;
- Si plus d'un étudiant-chercheur a contribué au même titre à la production (sans mention dans l'article), mais que cette information est explicitement mentionnée dans le formulaire par le candidat, le prix est partagé entre eux.
- Au moment du dépôt de la candidature, l'étudiant-chercheur doit fréquenter un établissement d'enseignement ou un établissement affilié à une université, ou encore, un établissement de recherche québécois;
- Un étudiant-chercheur peut présenter une seule demande par concours et une seule fois la même production;
- Un étudiant-chercheur ne peut recevoir le prix qu'une seule fois.

Comment présenter la demande ?

<http://www.frsqc.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/concours-etudiants-chercheurs-etoiles-yfi5outj1419000882094>

3.4. Bourses d'excellence Réal-Décoste / Ouranos (changements climatiques) / 2017-2018

Description du programme :

La bourse de doctorat Réal-Decoste a pour objectifs de stimuler l'intérêt des étudiants et d'aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou poursuivre un programme de doctorat en recherche sur les changements climatiques et leurs incidences.

Montant : de 20 000 \$ à 60 000 \$, pour une durée de 36 mois maximum

Date limite de présentation des demandes :

En attente de révision pour 2017-2018

Critères d'admissibilité :

Le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes à la date de fermeture du concours:

- poursuivre ou entreprendre un programme de doctorat dans une ou des disciplines pertinentes à l'étude des changements climatiques ou de leurs incidences;
- être inscrit ou avoir été accepté à un programme de doctorat dans une université située au Québec;
- être encadré par un directeur de recherche ou avoir pris une entente avec un directeur de recherche pour la supervision du doctorat.
- Citoyenneté et résidence
- Ce concours est ouvert à tous les candidats intéressés par les études en changements climatiques, sans restriction quant à la citoyenneté ou la résidence.
- Restriction
- Le candidat ne peut demander une bourse pour effectuer des études préparatoires (propédeutique).
- Période d'admissibilité
- L'étudiant est admissible et peut recevoir des versements de la bourse de doctorat pour une période de trois ans ou jusqu'à la fin de son programme de doctorat, selon le délai le plus court.

Comment présenter la demande ?

<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourses-d-excellence-real-decosteuranos-changements-climatiques--33368pkp1419000350652>.

3.5. Programme Mitacs Accélération

Description du programme :

Grâce au programme Mitacs Accélération, les étudiant(e)s des cycles supérieurs et postdoctoraux de plus de 50 universités mettent leur expertise à profit pour relever des défis de recherche au service de l'entreprise. Armé des tout derniers outils, techniques et innovations, les stagiaires posent un regard neuf sur le problème posé par l'entreprise partenaire.

- Les stagiaires passent au moins la moitié de leur temps dans les locaux de l'entreprise partenaire, et le reste à l'université, où ils travaillent à leur projet sous la direction d'un professeur superviseur.
- Les stages Mitacs-Accélération peuvent s'inscrire dans toute discipline ou tout secteur industriel et toucher un vaste éventail de domaines (fabrication, innovation technique, processus opérationnels, technologies de l'information, sciences sociales, design ou autres).

Montant de la bourse :

Chaque stage de 4 mois reçoit un financement direct de 15 000 \$, l'organisme partenaire et Mitacs fournissant chacun la somme de 7 500 \$.

Date limite de présentation des demandes:

Les demandes sont acceptées tout au long de l'année et les projets peuvent débuter à tout moment.

Critères d'admissibilité :

- Les étudiants des cycles supérieurs à temps plein de toutes les universités canadiennes;
- Les citoyens canadiens, les résidents permanents et les étudiants étrangers;
- Le programme est ouvert à toutes les disciplines;
- Les entreprises et les organismes sans but lucratif.

Comment présenter la demande ? <http://www.mitacs.ca/fr/programmes/acceleration/faites-une-demande>

Pour plus de détails :

<http://www.mitacs.ca/fr/programmes/acceleration>

3.6. Programme Actions concertées

Description du programme :

L'objectif du programme Actions concertées est de favoriser le développement de la recherche et le transfert des connaissances en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres, afin de mieux comprendre les problèmes et les phénomènes de société et de proposer des pistes de réflexion et des solutions innovantes. Les Actions concertées peuvent être **thématiques** ou **ciblées** selon les besoins identifiés par le ou les partenaires de l'Action concertée. Les balises de chaque concours sont consignées dans un document d'appel de propositions diffusé sur le site Internet du Fonds.

Montant de la bourse:

Variable

Date limite de présentation des demandes:

En tout temps, selon l'appel en cours.

Aucun appel en cours**Pour plus de détails :**

<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/programme-de-recherche-sur-l-ecriture-et-la-lecture--action-concertee-1qrwotx51433779957739>

3.7. Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith

Description du programme :

Les suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith sont offerts aux citoyens canadiens et aux résidents permanents qui détiennent une bourse de maîtrise ou de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier, Alexander-Graham-Bell ou Frederick-Banting-et-Charles-Best ou une bourse de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada [Vanier](#).

Les suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith visent à aider des étudiants canadiens de haut calibre aux cycles supérieurs à établir des liens et des réseaux internationaux en tirant profit d'occasions de recherche exceptionnelles à l'étranger. Grâce à des programmes internationaux de recherche et de formation scientifiques, les bénéficiaires d'un supplément contribueront à accroître les possibilités de collaboration entre les universités canadiennes et les établissements d'enseignement et de recherche étrangers.

Le supplément couvre les coûts de déplacement, les frais de subsistance et les autres dépenses comme l'hébergement, les repas, les frais de scolarité, les assurances et les autres frais nécessaires (non liés à la recherche) au cours du séjour de recherche à l'étranger. Les coûts directement associés à la recherche doivent être couverts par d'autres sources de financement.

Montant de la bourse :

D'un maximum de 6 000 \$, la valeur du supplément pour études à l'étranger Michael-Smith du Programme des bourses d'études supérieures du Canada est établie d'après les renseignements et le budget présentés dans la demande. Le supplément n'est pas renouvelable. La durée normale d'un séjour de recherche est **au minimum trois mois et au maximum six mois**.

Le supplément est versé séparément des bourses accordées dans le cadre du Programme de bourses d'études supérieures du Canada. Il couvre les coûts de déplacement, les frais de subsistance et les autres dépenses comme l'hébergement, les repas, les frais de scolarité, les assurances et les autres frais nécessaires (non liés à la recherche) au cours du séjour de recherche à l'étranger. Les coûts directement associés à la recherche doivent être couverts par d'autres sources de financement.

Exemple d'études à l'étranger : [Programmes de stages d'été au Japon ou à Taïwan](#)

Date limite de présentation des demandes :

Date limite pour les universités : date fixée par les universités

Date limite du CRSH : 10 juin 2016 et 10 octobre 2016

Critères d'admissibilité :

- Être citoyens canadiens ou résidents permanents au moment de la date d'échéance;
- Être inscrits dans un établissement canadien admissible au moment de présenter la demande;
- Effectuer le voyage à l'étranger proposé **au plus tôt** à la date limite du concours;
- Ne pas avoir détenu de supplément pour études à l'étranger Michael-Smith au cours de leurs études supérieures;
- Avoir accepté ou détenir l'une des bourses suivantes du Programme de bourses d'études supérieures du Canada :
 - une [bourse de maîtrise](#) ou [de doctorat](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Frederick-Banting et Charles-Best dans une discipline appuyée par les IRSC;
 - une [bourse de maîtrise](#) ou [de doctorat](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Alexander-Graham-Bell dans une discipline appuyée par le CRSNG;

- une [bourse de maîtrise](#) ou [de doctorat](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier dans une discipline appuyée par le CRSH;
- une bourse du Programme de bourses d'études supérieures du Canada [Vanier](#).

Comment présenter la demande ?

http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/fellowships/cgs_foreign_study-besc_etudes_etranger-fra.aspx

Pour plus de détails:

<http://fesp.umontreal.ca/fr/accueil/nouvelles-sur-les-bourses/nouvelle-sur-les-bourses/article/supplements-pour-etudes-a-letranger-michael-smith.html>

4. CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES (CRSH)

4.1 Lignes directrices pour déterminer l'admissibilité des demandes liées à la santé

De nouvelles lignes directrices concernant l'admissibilité des demandes liées à la santé ont été établies en 2009. Les candidats qui mènent des travaux de recherche en santé doivent tenir compte des éléments suivants pour déterminer s'ils peuvent soumettre leur demande au CRSH :

- les chercheurs dont les travaux sont liés à la santé doivent d'abord communiquer avec les IRSC afin de déterminer s'ils sont admissibles à leurs programmes. Les IRSC ont établi des politiques et des procédures pour évaluer l'ensemble des propositions de recherche en sciences humaines qui ont un lien avec la recherche en santé. La recherche admissible dans le cadre du [mandat des IRSC](#) ne sera pas retenue par le CRSH;
- l'emploi de théories, de méthodes et d'hypothèses propres aux sciences humaines ne suffit pas à rendre une demande admissible aux programmes du CRSH.

Non admissible au financement du CRSH

La recherche en sciences humaines qui vise principalement à approfondir les connaissances sur la santé (y compris la santé mentale) ou à améliorer les soins de santé et les systèmes de soins de santé au Canada ou à l'étranger n'est pas admissible au financement du CRSH. Citons entre autres, les travaux de recherche portant sur :

- les déterminants socioéconomiques et culturels de la santé, y compris les travaux de recherche théoriques et empiriques sur la construction sociale de la santé, de la maladie et des comportements liés à la santé;
- la promotion de la santé (p. ex. alimentation saine ; prévention des maladies ; éducation sexuelle et à la santé);
- la recherche en éducation et en psychologie concernant les services de santé (p. ex. compétences cliniques et pratiques, supervision et développement du curriculum);
- les comportements liés à la santé (p. ex. condition physique, apprentissage psychomoteur, psychophysiologie et kinésiologie; dépendances et activités sexuelles liées à la santé);

- la recherche clinique (p. ex. traitement, prévention ou diagnostic d'un trouble ou d'une maladie; examen de l'impact d'interventions, de médicaments ou d'appareils médicaux);
- la thérapie (p. ex. counseling, intervention, psychothérapie, réhabilitation, orthophonie et ergothérapie, examen et validation d'outils de diagnostic), y compris l'intégration des arts du spectacle et des arts visuels à la thérapie;
- les politiques, la gestion et la législation en matière de santé (p. ex. pratiques en matière de soins et prestation de services, formation des professionnels de la santé, accès aux soins, qualité des soins, gestion des coûts liés aux soins de santé, responsabilité des praticiens, assurance-maladie, systèmes de dossiers médicaux, évaluation des programmes et des services de santé);
- la recherche axée sur la vulgarisation des connaissances en santé (p. ex. recherche alimentant les politiques en matière de santé, traitement et services);
- la santé publique (p. ex. lieu de travail, salubrité et sécurité des aliments et de l'eau liés à la santé);
- les perspectives des sciences humaines sur la santé, y compris l'éthique en santé.

Admissible au financement du CRSH

Pour que leurs propositions soient admissibles, les candidats doivent démontrer en quoi leur recherche n'aura pas d'impact direct ou indirect sur la santé ou encore en quoi la santé n'est qu'un élément secondaire de leur recherche qui vise à approfondir les connaissances sur l'être humain, les groupes ou la société. Parmi les travaux de recherche admissibles, citons entre autres ceux portant sur :

- les études comparatives dans le cadre desquelles la santé ne joue pas un rôle central;
- l'utilisation de méthodes ou d'approches physiologiques afin d'améliorer l'apprentissage, l'enseignement et le développement du curriculum ou afin d'étudier les processus et comportements sociaux et culturels;
- la recherche à caractère historique ou archéologique ne visant pas à influencer la santé (p. ex. biographies de professionnels ou de scientifiques travaillant dans le domaine de la santé; étude de la santé et de l'hygiène dans les civilisations anciennes);
- les analyses économiques et les analyses de gestion ne visant pas à améliorer la santé ou les soins de santé (p. ex. impact de l'industrie des soins de santé sur l'économie locale ou nationale; impact des épidémies sur la santé financière des compagnies d'assurance);
- les représentations cinématographiques ou artistiques de la maladie dont l'objectif principal n'est pas de promouvoir la santé;
- la recherche sur les pratiques alimentaires ou autres dans un contexte culturel ou religieux (p. ex. jeûne, végétarisme) et dans le cadre de laquelle la santé ne joue pas un rôle central.

4.2. Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier

Description du programme :

Les bourses de doctorat du CRSH et les bourses de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier visent à développer les compétences en recherche et à contribuer à la formation d'un personnel hautement qualifié en appuyant les étudiants qui ont obtenu d'excellents résultats dans leurs études

de premier et de deuxième cycles en sciences humaines. Les candidats font demande à ces deux occasions de financement de bourses en remplissant **un seul formulaire**. Toutes les demandes admissibles sont considérées pour les deux types de bourses.

Montant de la bourse:

35 000 \$ par an, pour une durée de 36 mois

Date limite de présentation des demandes :

En attente d'une révision pour 2017-2018.

Généralement au début du mois de novembre (demandes soumises directement) ou au début du mois de janvier (demandes soumises par les universités).

Critères d'admissibilité :

- Être citoyen canadien ou résident permanent;
- Faire une demande de financement dans le cadre de votre premier doctorat, ou l'équivalent;
- Être inscrit ou prévoir vous inscrire à un programme de doctorat dans le domaine des sciences humaines;
- Ne pas avoir déjà reçu une bourse de doctorat des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) ni du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour entreprendre ou terminer un programme de doctorat;
- Ne pas soumettre de demande de bourse d'études supérieures au CRSNG ni aux IRSC durant l'année universitaire 2016-2017.
- Au moment de présenter leur demande, les candidats ne sont pas tenus d'avoir une preuve d'admission à un programme menant à l'obtention d'un diplôme.

Nombre de mois d'études effectués au 31 décembre de l'année de la présentation de la demande	Bourses de doctorat du Programme d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier
Candidats ayant effectué de 0 à 4 mois d'études	36 mois de financement
Candidats ayant effectué de 5 à 16 mois d'études	36 mois de financement
Candidats ayant effectué de 17 à 28 mois d'études	Non admissible
Candidats ayant effectué de 29 à 40 mois d'études	Non admissible
Candidats ayant effectué 41 mois d'études ou plus	Non admissible

Comment présenter une demande ?

Les demandes des candidats admissibles sont évaluées à la fois pour l'attribution d'une bourse d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier et d'une bourse de doctorat du CRSH. On attribue un rang à chaque candidat selon les recommandations des comités de sélection. Les candidats qui se sont les mieux classés reçoivent une offre de bourse. Il peut s'agir

d'une bourse de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier, d'une bourse de doctorat du CRSH ou du choix entre les deux, tout dépendant du rang attribué au candidat et des critères d'admissibilité auquel il répond.

<http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/fellowships/doctoral-doctorat-fra.aspx#a4>

4.3. Bourses de doctorat du CRSH

Description du programme :

Les bourses de doctorat du CRSH et les bourses de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier visent à développer les compétences en recherche et à contribuer à la formation d'un personnel hautement qualifié en appuyant les étudiants qui ont obtenu d'excellents résultats dans leurs études de premier et de deuxième cycles en sciences humaines. Les candidats font demande à ces deux occasions de financement de bourses en remplissant **un seul formulaire**. Toutes les demandes admissibles sont considérées pour les deux types de bourses.

Montant de la bourse :

20 000 \$ par an, pour une durée de 12, 24, 35 ou 48 mois.

Date limite de présentation des demandes:

En attente de révision pour 2017-2018. Généralement au début du mois de novembre (demandes soumises directement) ou au début du mois de janvier (demandes soumises par les universités).

Critères d'admissibilité :

- Être citoyen canadien ou résident permanent;
- Faire une demande de financement dans le cadre de votre premier doctorat, ou l'équivalent;
- Être inscrit ou prévoir vous inscrire à un programme de doctorat dans le domaine des sciences humaines;
- Ne pas avoir déjà reçu une bourse de doctorat des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) ni du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour entreprendre ou terminer un programme de doctorat;
- Ne pas soumettre de demande de bourse d'études supérieures au CRSNG ni aux IRSC durant l'année universitaire 2016-2017.
- Au moment de présenter leur demande, les candidats ne sont pas tenus d'avoir une preuve d'admission à un programme menant à l'obtention d'un diplôme.

Nombre de mois d'études effectués au 31 décembre de l'année de la présentation de la demande	Bourses de doctorat du CRSH
Candidats ayant effectué de 0 à 4 mois d'études	48 mois de financement
Candidats ayant effectué de 5 à 16 mois d'études	36 mois de

	financement
Candidats ayant effectué de 17 à 28 mois d'études	24 mois de financement
Candidats ayant effectué de 29 à 40 mois d'études	12 mois de financement
Candidats ayant effectué 41 mois d'études ou plus	Non admissible

Comment présenter une demande ?

Les demandes des candidats admissibles sont évaluées à la fois pour l'attribution d'une bourse d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier et d'une bourse de doctorat du CRSH. On attribue un rang à chaque candidat selon les recommandations des comités de sélection. Les candidats qui se sont les mieux classés reçoivent une offre de bourse. Il peut s'agir d'une bourse de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier, d'une bourse de doctorat du CRSH ou du choix entre les deux, tout dépendant du rang attribué au candidat et des critères d'admissibilité auquel il répond.

<http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/fellowships/doctoral-doctorat-fra.aspx#a4>

4.4. Initiative de recherche sur la participation au sport

Description du programme :

Cette initiative a comme objectifs généraux de promouvoir une recherche canadienne qui permettra de mieux comprendre, à l'aide de données empiriques, la participation des Canadiens au sport afin de mieux documenter les programmes et les politiques qui visent à favoriser et à stimuler la participation des Canadiens au sport et d'accroître la capacité du Canada de mener des travaux de recherches sur la participation au sport et sur des questions connexes, en particulier dans les domaines cibles décrits ci-dessous. Afin de contribuer à l'atteinte de ces objectifs, tous les détenteurs de bourse ou de subvention doivent participer à une conférence organisée chaque année dans le cadre de l'Initiative; il s'agit là d'une condition à remplir pour recevoir le financement.

Subventions de développement Savoir :

Les subventions de développement Savoir soutiennent la recherche dans ses étapes initiales, mais elles n'ont pas pour but d'appuyer des initiatives de grande envergure. Par contre, les subventions Savoir du CRSH offrent un financement à long terme.

Subventions Savoir :

Les subventions Savoir appuient l'excellence de la recherche en sciences humaines. Elles s'adressent aux chercheurs établis ainsi qu'aux chercheurs émergents et visent des initiatives de recherche à long terme (de trois à cinq ans).

Montant de la bourse :

De 7 000 \$ à 75 000 \$ pour 1 à 2 ans pour les subventions de développement Savoir, de 7 000 \$ à 100 000 \$ par année pour un maximum de 400 000 \$ sur trois à cinq ans pour les Subventions Savoir et de 10 000 \$ pour les Suppléments aux bourses de doctorat.

Date limite de présentation des demandes :

En attente de révision pour 2017-2018. Généralement à la mi-février pour les Subventions de développement Savoir et à la mi-octobre pour les Subventions Savoir.

Critères d'admissibilité :

Pour être admissibles à un financement de l'Initiative et le conserver, les détenteurs de subvention et de bourse doivent respecter les conditions de financement définies par Sport Canada en plus de satisfaire aux exigences présentées ci-dessous pour chaque type de subvention ou de bourse. Les demandes soumises au CRSH qui relèvent davantage du [Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie](#) ou des [Instituts de recherche en santé du Canada](#) ne seront pas retenues. Afin de déterminer si votre recherche correspond au mandat du CRSH, veuillez consulter la page Web portant sur l'[admissibilité des sujets de recherche](#).

Subventions de recherche

Les partenaires de l'Initiative acceptent les propositions soumises par des chercheurs individuels et des équipes de recherche affiliés à des [établissements d'enseignement postsecondaire canadiens admissibles](#) et travaillant au Canada dans un ou plusieurs des [domaines cibles](#).

Un chercheur recevant actuellement du financement dans le cadre de l'Initiative ne peut pas présenter une nouvelle demande à l'Initiative à titre de candidat principal. Un chercheur ne peut pas non plus présenter à la fois une demande dans le cadre de l'Initiative et une autre demande de subvention de développement Savoir ou de subvention Savoir à titre de chercheur principal dans le cadre du même concours. Tous les candidats doivent se conformer aux critères d'admissibilité du CRSH pour les subventions de développement Savoir et des subventions Savoir. Les équipes peuvent être composées d'un [candidat](#) (chercheur principal ou directeur de projet) et d'un ou de plusieurs [cocandidats](#) (cochercheurs) ou [collaborateurs](#).

Les établissements qui proposent d'administrer les subventions attribuées dans le cadre de cette occasion de financement doivent satisfaire aux exigences en matière de gestion des fonds du CRSH et doivent être ou devenir des établissements [admissibles](#).

Suppléments aux bourses de doctorat

Les candidats aux [bourses de doctorat](#) du CRSH qui sont affiliés à un [établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible](#) et qui travaillent dans un ou plusieurs des [domaines cibles](#) sont admissibles.

Comment présenter une demande ?

Subventions de développement Savoir :

http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/insight_development_grants-subventions_de_developpement_savoir-fra.aspx

Subventions Savoir :

http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/insight_grants-subventions_savoir-fra.aspx

Suppléments aux bourses de doctorat :

<http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/fellowships/doctoral-doctorat-fra.aspx>

4.5 Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith

Description du programme :

Les suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith sont offerts aux citoyens canadiens et aux résidents permanents qui détiennent une bourse de maîtrise ou de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier, Alexander-Graham-Bell ou Frederick-Banting-et-Charles-Best ou une bourse de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada [Vanier](#).

Les suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith visent à aider des étudiants canadiens de haut calibre aux cycles supérieurs à établir des liens et des réseaux internationaux en tirant profit d'occasions de recherche exceptionnelles à l'étranger. Grâce à des programmes internationaux de recherche et de formation scientifiques, les bénéficiaires d'un supplément contribueront à accroître les possibilités de collaboration entre les universités canadiennes et les établissements d'enseignement et de recherche étrangers.

Le supplément couvre les coûts de déplacement, les frais de subsistance et les autres dépenses comme l'hébergement, les repas, les frais de scolarité, les assurances et les autres frais nécessaires (non liés à la recherche) au cours du séjour de recherche à l'étranger. Les coûts directement associés à la recherche doivent être couverts par d'autres sources de financement.

Montant de la bourse :

D'un maximum de 6 000 \$, la valeur du supplément pour études à l'étranger Michael-Smith du Programme des bourses d'études supérieures du Canada est établie d'après les renseignements et le budget présentés dans la demande. Le supplément n'est pas renouvelable. La durée normale d'un séjour de recherche est **au minimum trois mois et au maximum six mois**.

Le supplément est versé séparément des bourses accordées dans le cadre du Programme de bourses d'études supérieures du Canada. Il couvre les coûts de déplacement, les frais de subsistance et les autres dépenses comme l'hébergement, les repas, les frais de scolarité, les assurances et les autres frais nécessaires (non liés à la recherche) au cours du séjour de recherche à l'étranger. Les coûts directement associés à la recherche doivent être couverts par d'autres sources de financement.

Exemple d'études à l'étranger : [Programmes de stages d'été au Japon ou à Taïwan](#)

Date limite de présentation des demandes :

Date limite pour les universités : date fixée par les universités

Date limite du CRSH : 10 juin 2016 et 10 octobre 2016

Critères d'admissibilité :

- Être citoyens canadiens ou résidents permanents au moment de la date d'échéance;
- Être inscrits dans un établissement canadien admissible au moment de présenter la demande;
- Effectuer le voyage à l'étranger proposé **au plus tôt** à la date limite du concours;
- Ne pas avoir détenu de supplément pour études à l'étranger Michael-Smith au cours de leurs études supérieures;
- Avoir accepté ou détenir l'une des bourses suivantes du Programme de bourses d'études supérieures du Canada :
 - une [bourse de maîtrise](#) ou [de doctorat](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Frederick-Banting et Charles-Best dans une discipline appuyée par les IRSC;
 - une [bourse de maîtrise](#) ou [de doctorat](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Alexander-Graham-Bell dans une discipline appuyée par le CRSNG;
 - une [bourse de maîtrise](#) ou [de doctorat](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier dans une discipline appuyée par le CRSH;
 - une bourse du Programme de bourses d'études supérieures du Canada [Vanier](#).

Comment présenter la demande ?

http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/fellowships/cgs_foreign_study-besc_etudes_etranger-fra.aspx

Pour plus de détails:

<http://fesp.umontreal.ca/fr/accueil/nouvelles-sur-les-bourses/nouvelle-sur-les-bourses/article/supplements-pour-etudes-a-letranger-michael-smith.html>

4.6 Bourse Frontenac

Description du programme :

Ces bourses s'adressent aux doctorants du Québec issus de tous les secteurs de recherche (santé, sciences humaines et sociales, arts et lettres, sciences naturelles et génie) inscrits en cotutelle de thèse franco-qubécoise. L'objectif du programme est de faciliter la mobilité des doctorants inscrits en cotutelle de thèse franco-qubécoise.

Montant de la bourse :

1500\$/mois + transport par séjour annuel (maximum 3 mois), pour 3 ans.

Date limite de présentation des demandes :

En attente de révision pour 2016-2017. Habituellement à la mi-novembre.

Critères d'admissibilité :

- Le candidat a la citoyenneté canadienne ou est résident permanent, au sens de la Loi sur l'immigration, au moment de la présentation de la demande. Le résident permanent ne doit pas avoir la nationalité française;
- Le candidat est domicilié au Québec depuis au moins un (1) an et il est résident du Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie;
- Le candidat a une université québécoise comme établissement principal, est inscrit à temps plein au doctorat et son projet de thèse a été accepté par les instances concernées de l'établissement d'enseignement du Québec;
- Le directeur de thèse est un professeur habilité à diriger les travaux du doctorant;
- Les établissements d'enseignement supérieur concernés ont signé ou sont en voie de signer une convention liant pour la thèse en cotutelle faisant l'objet d'une demande de soutien financier. Tout en respectant les modalités d'ordre administratif et éducatif propres à chaque établissement, cette convention doit être conforme aux dispositions énoncées dans la Convention-cadre sur les cotutelles de thèses. La convention doit être signée au moment de mettre en vigueur la bourse;
- Le candidat qui bénéficie d'une autre bourse du gouvernement de la République française pourrait ne pas être admissible;
- Le candidat ayant la double nationalité canadienne et française doit avoir effectué toutes ses études secondaires et postsecondaires au Québec.

Comment présenter une demande ?

<http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourse-frontenac-8qhncvde1428673685368>

5. CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA (CRSNG)

5.1. Programme de bourses d'études supérieures du Canada Alexander-Graham-Bell – doctorat et le Programme de bourses d'études supérieures du CRSNG – doctorat

Description du programme :

Le Programme de bourses d'études supérieures du Canada Alexander-Graham-Bell – doctorat (BESC D) et le Programme de bourses d'études supérieures du CRSNG – doctorat (ES D) fournissent de l'aide financière à des étudiants de fort calibre inscrits à un programme de doctorat en sciences naturelles ou en génie. Les candidats les mieux classés se verront offrir une BESC D, et le groupe de candidats méritants qui suit se verra offrir une bourse ES D.

Montant de la bourse :

BESC D : 35 000 \$ par année (pour deux ou trois ans)
 ES D : 21 000 \$ par année (pour deux ou trois ans)

Date limite de présentation des demandes :

15 octobre 2016

Critères d'admissibilité :

- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- Manifester l'intention de poursuivre, dans l'année qui suit, des études et de la recherche à temps plein au doctorat dans un programme admissible (voir [Critères d'admissibilité](#)) et dans l'un des domaines des sciences naturelles et du génie appuyés par le CRSNG; et
- Avoir obtenu, au cours de chacune de vos deux dernières années d'études, une moyenne de première classe, c'est-à-dire une moyenne cumulative de A- (équivalent temps plein).

Remarque : Si vous avez entrepris votre doctorat directement après le baccalauréat et avez terminé de quatre à 12 mois d'études dans le programme de doctorat, vous pourriez être admissible à présenter une demande de [bourse d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise \(BESC M\)](#) ou de bourse ES D. Si vous êtes admissible à présenter une demande de BESC M, il serait dans votre intérêt de le faire afin de maximiser la durée potentielle de l'appui financier. C'est à vous qu'il revient de choisir le type de bourse que vous demandez.

Pour pouvoir présenter une demande :

- vous devez avoir terminé, au 31 décembre de l'année de la présentation de la demande, l'équivalent de **0 à 24 mois** d'études à temps plein (**4 à 36 mois si vous avez été admis directement au doctorat après le baccalauréat**) dans le programme de doctorat pour lequel vous demandez des fonds;
- vous ne pouvez pas détenir ou avoir détenu une bourse qui vous a été accordée par le CRSH, le CRSNG ou les IRSC pour entreprendre ou terminer un programme de doctorat.

Pour évaluer votre admissibilité, le CRSNG tiendra compte de vos études en vue de l'obtention du diplôme d'études supérieures pour lequel vous avez présenté une demande de bourse, même si vous ne les avez pas toutes faites à l'établissement où vous obtiendrez votre diplôme. Le CRSNG calculera deux sessions d'études à temps partiel comme l'équivalent d'une session d'études à temps plein.

Si vous passez à un programme de doctorat après vous être d'abord inscrit à un programme de maîtrise, on calculera les mois d'études de doctorat à partir de la date à laquelle vous avez été officiellement inscrit au programme de doctorat.

Si vous êtes inscrit à un programme de doctorat, on calculera les mois d'études de doctorat à partir de la date à laquelle vous avez été officiellement inscrit au programme, même si vous obtenez un diplôme de maîtrise dans le cadre du programme.

Vous ne serez admissible à une BESC D ou à une bourse ES D que pour une période de deux ans :

- si vous avez déjà détenu une bourse au niveau M de deux ans; ou
- si vous avez terminé, au 31 décembre de l'année de la présentation de votre demande de BESC D ou de bourse ES D, l'équivalent de plus de 12 mois d'études à temps plein dans votre programme de doctorat (24 mois si vous avez été admis directement au doctorat après le baccalauréat).

Pour détenir une de ces bourses :

- vous devez être inscrit à temps plein sans condition à un programme de doctorat dans une université admissible;

- vous devez vous prévaloir de votre bourse en mai de l'année suivant l'annonce des résultats si vous avez terminé, au 31 décembre, 24 mois d'études dans le programme pour lequel vous demandez des fonds (36 mois si vous avez été admis directement au doctorat après le baccalauréat).

Comment présenter une demande ?

http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/BellandPostgrad-BellesSuperieures_fra.asp

5.2. Programme de suppléments pour ambassadeurs autochtones des sciences naturelles et du génie

Description du programme :

Ce programme de suppléments s'adresse aux Autochtones titulaires d'une bourse de recherche de 1^{er} cycle (BRPC), d'une bourse d'études supérieures du Canada (BESC) Vanier, d'une bourse d'études supérieures du Canada (BESC) Alexander-Graham-Bell, d'une bourse d'études supérieures du CRSNG (ES), d'une bourse postdoctorale (BP) ou d'une bourse d'études supérieures à incidence industrielle (ESII).

Montant de la bourse :

Jusqu'à 5 000\$

Date limite de présentation des demandes :

Au moins deux mois avant le début de l'activité.

Critères d'admissibilité :

- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- Être un Autochtone;
- Être titulaire d'une BRPC, d'une bourse Expérience, d'une BESC Vanier, d'une BESC Alexander-Graham-Bell, d'une bourse ES, d'une BP ou d'une bourse ESII.

Comment présenter une demande ?

http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/Aboriginal-Autochtones_fra.asp

5.3. Supplément aux bourses d'études supérieures du Conseil de recherches avicoles du Canada

Description du programme :

Les bourses d'études supérieures du Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC) ont pour objet d'encourager les étudiants aux cycles supérieurs à effectuer de la recherche dans un aspect de la science avicole, de développer la capacité intellectuelle du Canada en science avicole et de promouvoir la recherche aux cycles supérieurs en science avicole dans les universités canadienne.

Montant de la bourse :

7 500 \$ par année, pendant au plus deux ans pour les étudiants au doctorat

Date limite de présentation des demandes:

Au plus tard le 1^{er} mai de l'année au cours de laquelle vous avez obtenu votre bourse d'études supérieures.

Critères d'admissibilité :

Vous devez détenir une BESC Alexander-Graham-Bell (M ou D), une bourse ES D ou une bourse ESII (1 ou 2), ou BESC Vanier. Vous devez étudier (ou avoir l'intention d'étudier) dans une université canadienne, préféablement à la faculté d'agriculture ou de médecine vétérinaire (d'autres facultés seront toutefois prises en considération), où vous travaillerez à un projet de recherche incluant certains aspects de la science avicole.

Si vous recevez un supplément, il se peut que l'on vous demande de discuter de votre recherche, **ou de donner une présentation écrite ou verbale aux membres du CRAC.**

Comment faire une demande ?

http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/Supplements-Supplements/Poultry-Avicoles_fra.asp

5.4 Suppléments aux bourses d'études supérieures en recherche systématique

Description du programme :

Ces suppléments fournissent un appui financier à des étudiants de fort calibre inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat en systématique. Le nombre de suppléments disponibles variera en fonction des organismes parrains.

Montant de la bourse :

Jusqu'à 5 000 \$ par année pendant au plus deux ans

Date limite de présentation des demandes:

Au plus tard le 30 avril de l'année au cours de laquelle vous avez obtenu votre bourse d'études supérieures.

Critères d'admissibilité :

Au moment de présenter votre demande de supplément de bourse, vous devez étudier ou avoir l'intention d'étudier dans une faculté universitaire qui vous offre la possibilité de participer à un projet de recherche directement lié à un domaine de la systématique, tel que la taxonomie, l'évolution, la biogéographie, la phylogénèse et la cristallochimie, dans les disciplines de la zoologie, de la botanique, de la paléontologie ou de la minéralogie. Vous devez également être titulaire d'une bourse d'études supérieures du CRSNG (ES D, ESII, BESC ou BESC Vanier). Votre comité de supervision doit compter un membre du corps professoral universitaire ou un chercheur faisant partie du personnel d'un des organismes parrains, et vous devez poursuivre vos travaux de recherche en collaboration avec l'un des organismes suivants :

- Musée canadien de la nature (Ottawa)
M. Mark Graham (mgraaham@mus-nature.ca)
- Musée du Nouveau-Brunswick (Saint John)
M. Donald McAlpine (dmcalpin@nb.aibn.com)

- Musée de paléontologie Royal Tyrrell (Drumheller)
M. Don Brinkman (don.brinkman@gov.ab.ca)
- Nova Scotia Museum of Natural History (Halifax)
Laura Bennett (bennetle@gov.ns.ca)
- Royal British Columbia Museum (Victoria)
Mr. Kelly Sendall (ksendall@royalbcmuseum.bc.ca)

Comment présenter une demande ?

http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/Supplements-Supplements/Systematics-Sysematique_fra.asp

6. FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – NATURE ET TECHNOLOGIES (FRQNT)

6.1. Programmes de doctorat (B2) et de réintégration à la recherche (A2-D), concours de l'automne 2016

Description du programme :

Les bourses ont pour objectifs de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche et aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou à poursuivre un programme de doctorat en recherche dans les domaines disciplinaires reliés aux sciences sociales et humaines, aux arts et aux lettres. Les bourses de de doctorat (B2) en recherche s'adressent aux personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme de 3e cycle universitaire dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie tandis que les bourses de réintégration à la recherche (A2-D) s'adressent aux personnes ayant obtenu un diplôme de 2e cycle universitaire depuis 5 ans ou plus à la date de clôture du concours et qui désirent réintégrer le milieu de la recherche en poursuivant des études de doctorat.

Montant de la bourse:

20 000 \$ par an (maximum 9 sessions)

Date limite de présentation des demandes :

En attente de révision pour 2017-2018. Habituellement au début d'octobre de chaque année.

Critères d'admissibilité :

Le candidat inscrit depuis moins de 5 ans, soit l'équivalent de 15 sessions à temps complet, au programme d'études doctorales faisant l'objet de sa demande de bourse, en date du 30 avril 2017, est admissible au concours de bourse de doctorat (voir rubrique 2.8 Conditions d'admissibilité supplémentaires pour les candidats à la bourse de réintégration à la recherche, A2).

Comment présenter une demande ?

<http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourses-de-2supesup-et-3supesup-cycles-o7unxnhm1432651694011>

6.2. Concours Étudiants-chercheurs étoiles 2016-2017

Description du programme :

Ce concours vise à reconnaître l'excellence de la recherche réalisée par les étudiants de niveau universitaire (maîtrise et doctorat) et les stagiaires postdoctoraux, ainsi que les membres d'un ordre professionnel en formation de recherche avancée, et ce dans toutes les disciplines couvertes par les trois Fonds de recherche du Québec.

Montant de la bourse :

- Un prix de 1 000 \$ par Fonds, par mois;
- Diffusion d'un résumé décrivant la production (article, livre ou chapitre de livre, nature du brevet, nature de l'œuvre ou de la performance) et de la photo du récipiendaire sur le site Web www.frq.gouv.qc.ca et sur celui du Fonds qui le récompense.

Date limite de présentation des demandes:

1er septembre 2016 et 1er mars 2017.

Critères d'admissibilité :

- Est admissible au concours l'étudiant-chercheur ayant une production rendue publique depuis moins de sept mois à la date de clôture du concours. Elle doit nécessairement consister dans un article (dans une revue avec comité de lecture), un chapitre de livre, un livre, un brevet, une œuvre ou une performance et résulter des travaux que le candidat a réalisés dans le cadre d'une recherche effectuée au Québec et dont il est l'auteur;
- Les articles seulement acceptés ou soumis pour édition ne sont pas admissibles;
- Les articles publiés électroniquement sont admissibles, la date de parution électronique faisant foi;
- Tous les candidats sont priés de remplir le formulaire d'engagement joint au formulaire du concours.
- Dans le cas de publications comportant plusieurs auteurs, les règles suivantes s'appliquent :
 - Si plus d'un étudiant-chercheur a contribué au même titre à la production et que leur contribution est directement mentionnée comme égale dans l'article publié, le prix est partagé entre eux;
 - Si plus d'un étudiant-chercheur a contribué au même titre à la production (sans mention dans l'article), mais que cette information est explicitement mentionnée dans le formulaire par le candidat, le prix est partagé entre eux.
- Au moment du dépôt de la candidature, l'étudiant-chercheur doit fréquenter un établissement d'enseignement ou un établissement affilié à une université, ou encore, un établissement de recherche québécois;
- Un étudiant-chercheur peut présenter une seule demande par concours et une seule fois la même production;

- Un étudiant-chercheur ne peut recevoir le prix qu'une seule fois.

Comment présenter une demande ?

<http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/concours-etudiants-chercheurs-etoiles-lozk7d2e1436885453647>

6.3. Bourses d'excellence Réal-Décoste / Ouranos (changements climatiques) / 2017-2018

Description du programme :

La bourse de doctorat Réal-Decoste a pour objectifs de stimuler l'intérêt des étudiants et d'aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou poursuivre un programme de doctorat en recherche sur les changements climatiques et leurs incidences.

Montant de la bourse :

De 20 000 \$ à 60 000 \$, pour 36 mois maximum

Date limite de présentation des demandes:

En attente de révision pour 2017-2018. Généralement au début du mois d'octobre de chaque année.

Critères d'admissibilité :

- Poursuivre ou entreprendre un programme de doctorat dans une ou des disciplines pertinentes à l'étude des changements climatiques ou de leurs incidences;
- Être inscrit ou avoir été accepté à un programme de doctorat dans une université située au Québec;
- Être encadré par un directeur de recherche ou avoir pris une entente avec un directeur de recherche pour la supervision du doctorat.

Comment présenter une demande ?

<http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourses-d-excellence-real-decosteouranos-changements-climatiques--unrlbql51433430703225>

6.4. Bourses thématiques

Description du programme :

Les programmes de bourses thématiques du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) ont pour objectifs de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche et aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou à poursuivre un programme de maîtrise dans des thématiques jugées prioritaires pour les partenaires du FRQNT. Elles s'adressent aux personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre des études de 2e cycle universitaire dans les domaines de l'agroalimentaire, du transport, de l'énergie ou de l'aérospatiale. Les détenteurs d'une bourse des programmes généraux du FRQNT ne peuvent soumettre une demande dans le cadre des programmes de bourses thématiques dans le but de poursuivre un programme d'études pour lequel ils ont déjà obtenu une bourse.

Montant de la bourse:

Variable, pour une durée de 9 sessions

Date limite de présentation des demandes :

En attente d'une révision pour 2017-2018. Généralement au début du mois d'octobre de chaque année.

Critères d'admissibilité :

- Être citoyen canadien ou être résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.R.C 2001, ch.27). Le candidat qui n'est pas citoyen canadien ou résident permanent doit démontrer, au moment du dépôt de sa demande, qu'un certificat de sélection du Québec a été obtenu et qu'une demande de statut résident permanent a été faite auprès des autorités compétentes. Toutefois, pour bénéficier de la bourse, le candidat doit être citoyen canadien ou résident permanent et domicilié au Québec depuis au moins un an. Si le candidat n'est pas citoyen canadien ou résident permanent, le financement ne débutera qu'au moment où le statut sera confirmé. Si l'étudiant ne peut démontrer l'obtention de ce statut avant le 1er mars de l'année suivant l'octroi, celui-ci sera annulé;
- Être domicilié au Québec depuis au moins six mois. Le FRQNT se réserve le droit de vérifier la satisfaction de cette condition;
- Être résident du Québec au sens de l'article 5 de la Loi sur l'assurance maladie (L.R.Q. c. A-29) et du Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q. c. A-29 et RLRQ, chapitre A-29, r.1).
- Le candidat est admissible au concours de bourses de doctorat en recherche pendant ses neuf premières sessions d'études de doctorat (ou l'équivalent). Les sessions déjà écoulées dans un programme de doctorat (ou l'équivalent) au moment de l'entrée en vigueur de la bourse sont soustraites de la durée du financement. Dans tous les cas, aucun financement ne peut être accordé passé la neuvième session d'études au doctorat.

La personne qui est résidente du Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie et qui séjourne à l'extérieur du Québec dans le seul but de poursuivre des études est réputée y être domiciliée.

La personne qui séjourne à l'extérieur du Québec depuis moins de deux ans après avoir été, pendant au moins cinq ans, domiciliée au Québec et résidente au sens de la Loi sur l'assurance-maladie est exemptée de la condition de domicile et de résidence au Québec au moment de soumettre la demande.

Conformément au paragraphe 12, le boursier du présent programme doit satisfaire aux conditions de citoyenneté et être résident du Québec pendant toute la durée de sa bourse.

Comment présenter une demande ?

<http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourses-thematiques-iu1lifnc1432739618956>

6.5 Bourse Frontenac

Description du programme :

Ces bourses s'adressent aux doctorants du Québec issus de tous les secteurs de recherche (santé, sciences humaines et sociales, arts et lettres, sciences naturelles et génie) inscrits en cotutelle de thèse franco-qubécoise. L'objectif du programme est de faciliter la mobilité des doctorants inscrits en cotutelle de thèse franco-qubécoise.

Montant de la bourse: 1500\$/mois + transport par séjour annuel (maximum 3 mois) pour 3 ans.

Date limite de présentation des demandes :

En attente de révision pour 2017-2018

Critère d'admissibilité :

- Le candidat a la citoyenneté canadienne ou est résident permanent, au sens de la Loi sur l'immigration, au moment de la présentation de la demande. Le résident permanent ne doit pas avoir la nationalité française;
- Le candidat est domicilié au Québec depuis au moins un (1) an et il est résident du Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie;
- Le candidat a une université québécoise comme établissement principal, est inscrit à temps plein au doctorat et son projet de thèse a été accepté par les instances concernées de l'établissement d'enseignement du Québec;
- Le directeur de thèse est un professeur habilité à diriger les travaux du doctorant;
- Les établissements d'enseignement supérieur concernés ont signé ou sont en voie de signer une convention liant pour la thèse en cotutelle faisant l'objet d'une demande de soutien financier. Tout en respectant les modalités d'ordre administratif et éducatif propres à chaque établissement, cette convention doit être conforme aux dispositions énoncées dans la Convention-cadre sur les cotutelles de thèses. La convention doit être signée au moment de mettre en vigueur la bourse;
- Le candidat qui bénéficie d'une autre bourse du gouvernement de la République française pourrait ne pas être admissible;
- Le candidat ayant la double nationalité canadienne et française doit avoir effectué toutes ses études secondaires et postsecondaires au Québec.

Comment présenter une demande ?

<http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourse-frontenac-8qhncvde1428673685368>

6.6 Programme Mitacs Accélération

Description du programme :

Grâce au programme Mitacs Accélération, les étudiant(e)s des cycles supérieurs et postdoctoraux de plus de 50 universités mettent leur expertise à profit pour relever des défis de recherche au service de l'entreprise. Armé des tout derniers outils, techniques et innovations, les stagiaires posent un regard neuf sur le problème posé par l'entreprise partenaire.

- Les stagiaires passent au moins la moitié de leur temps dans les locaux de l'entreprise partenaire, et le reste à l'université, où ils travaillent à leur projet sous la direction d'un professeur superviseur.
- Les stages Mitacs-Accélération peuvent s'inscrire dans toute discipline ou tout secteur industriel et toucher un vaste éventail de domaines (fabrication, innovation technique, processus opérationnels, technologies de l'information, sciences sociales, design ou autres).

Montant de la bourse :

Chaque stage de 4 mois reçoit un financement direct de 15 000 \$, l'organisme partenaire et Mitacs fournissant chacun la somme de 7 500 \$.

Date limite de présentation des demandes:

Les demandes sont acceptées tout au long de l'année et les projets peuvent débuter à tout moment.

Critères d'admissibilité :

- Les étudiants des cycles supérieurs à temps plein de toutes les universités canadiennes;
- Les citoyens canadiens, les résidents permanents et les étudiants étrangers;
- Le programme est ouvert à toutes les disciplines;
- Les entreprises et les organismes sans but lucratif.

Comment présenter la demande ? <http://www.mitacs.ca/fr/programmes/acceleration/faites-une-demande>

Pour plus de détails :

<http://www.mitacs.ca/fr/programmes/acceleration>

6.7 Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith

Description du programme :

Les suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith sont offerts aux citoyens canadiens et aux résidents permanents qui détiennent une bourse de maîtrise ou de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier, Alexander-Graham-Bell ou Frederick-Banting-et-Charles-Best ou une bourse de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada [Vanier](#).

Les suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith visent à aider des étudiants canadiens de haut calibre aux cycles supérieurs à établir des liens et des réseaux internationaux en tirant profit d'occasions de recherche exceptionnelles à l'étranger. Grâce à des programmes

internationaux de recherche et de formation scientifiques, les bénéficiaires d'un supplément contribueront à accroître les possibilités de collaboration entre les universités canadiennes et les établissements d'enseignement et de recherche étrangers.

Le supplément couvre les coûts de déplacement, les frais de subsistance et les autres dépenses comme l'hébergement, les repas, les frais de scolarité, les assurances et les autres frais nécessaires (non liés à la recherche) au cours du séjour de recherche à l'étranger. Les coûts directement associés à la recherche doivent être couverts par d'autres sources de financement.

Montant de la bourse :

D'un maximum de 6 000 \$, la valeur du supplément pour études à l'étranger Michael-Smith du Programme des bourses d'études supérieures du Canada est établie d'après les renseignements et le budget présentés dans la demande. Le supplément n'est pas renouvelable. La durée normale d'un séjour de recherche est **au minimum trois mois et au maximum six mois**.

Le supplément est versé séparément des bourses accordées dans le cadre du Programme de bourses d'études supérieures du Canada. Il couvre les coûts de déplacement, les frais de subsistance et les autres dépenses comme l'hébergement, les repas, les frais de scolarité, les assurances et les autres frais nécessaires (non liés à la recherche) au cours du séjour de recherche à l'étranger. Les coûts directement associés à la recherche doivent être couverts par d'autres sources de financement.

Exemple d'études à l'étranger : [Programmes de stages d'été au Japon ou à Taïwan](#)

Date limite de présentation des demandes :

Date limite pour les universités : date fixée par les universités

Date limite du CRSH : 10 juin 2016 et 10 octobre 2016

Critères d'admissibilité :

- Être citoyens canadiens ou résidents permanents au moment de la date d'échéance;
- Être inscrits dans un établissement canadien admissible au moment de présenter la demande;
- Effectuer le voyage à l'étranger proposé **au plus tôt** à la date limite du concours;
- Ne pas avoir détenu de supplément pour études à l'étranger Michael-Smith au cours de leurs études supérieures;
- Avoir accepté ou détenir l'une des bourses suivantes du Programme de bourses d'études supérieures du Canada :
 - une [bourse de maîtrise](#) ou [de doctorat](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Frederick-Banting et Charles-Best dans une discipline appuyée par les IRSC;
 - une [bourse de maîtrise](#) ou [de doctorat](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Alexander-Graham-Bell dans une discipline appuyée par le CRSNG;
 - une [bourse de maîtrise](#) ou [de doctorat](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier dans une discipline appuyée par le CRSH;
 - une bourse du Programme de bourses d'études supérieures du Canada [Vanier](#).

Comment présenter la demande ?

http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/fellowships/cgs_foreign_study-besc_etudes_etranger-fra.aspx

Pour plus de détails:

<http://fesp.umontreal.ca/fr/accueil/nouvelles-sur-les-bourses/nouvelle-sur-les-bourses/article/supplements-pour-etudes-a-letranger-michael-smith.html>

6.8 Bourses d'excellence pour étudiants étrangers (PBEEE)

Description du programme :

Le Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT) est responsable de la gestion du programme. Il a été mandaté pour en faire la gestion par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) qui en assure le financement. Le programme comporte un volet ouvert aux étudiants de tous les pays, ainsi que cinq volets spécifiques réservés aux étudiants du Brésil, de la Chine, de l'Inde, du Mexique et de la Wallonie. Ces volets spécifiques découlent d'ententes conclues entre le Québec et des gouvernements étrangers.

Les objectifs du programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers (PBEEE) sont de soutenir l'internationalisation des activités de recherche dans les établissements d'enseignement supérieur au Québec, d'attirer les meilleurs chercheurs et les meilleurs étudiants étrangers et de favoriser le rayonnement des universités québécoises et des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).

Le programme couvre l'enseignement supérieur dans son ensemble en offrant la possibilité aux chercheurs et administrateurs des CCTT d'y participer. De façon plus générique, l'attribution d'une bourse d'excellence à un étudiant étranger vise à créer un rapprochement culturel et à permettre la mise sur pied d'éventuels projets communs de recherche scientifique. Ce programme constitue également un moyen pour le MEESR d'appuyer la politique scientifique du gouvernement du Québec.

Montant de la bourse :

En plus de la bourse, le MEESR offre à tous les boursiers du présent programme l'exemption des droits de scolarité majorés applicables aux étudiants étrangers ainsi que la couverture d'assurance maladie offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Bourses de doctorat en recherche (V1, 1B, 1C, 1I, 1M, 1W) : 25 000 \$ par an. La durée maximale de cette bourse est de trois ans (neuf sessions) avec possibilité de prolongation pouvant aller jusqu'à 12 mois supplémentaires (allocation mensuelle de 1 000 \$).

Bourses de stage postdoctoral (V2, 2B, 2C, 2I, 2M) : 35 000 \$ pour une année, non renouvelable.

Bourses de court séjour de recherche ou de perfectionnement (V3, 3B, 3C, 3I, 3M, 3W) : 3 000 \$ par mois pendant une période maximale de quatre mois.

Date limite de présentation :

En attente d'une révision pour 2017-2018. Généralement au début du mois de novembre de chaque année.

Critères d'admissibilité :

- Satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité à la date de fermeture du concours, soit le 1er novembre 2016 (date distincte à confirmer pour les étudiants présélectionnés par le CSC);
- Avoir été présélectionné par un établissement universitaire, le Réseau Trans-tech (pour les CCTT), l'Université TERI, le SRE ou le CONACYT au 23 septembre 2016;
- À la bourse Québec-Chine, doit être présélectionné par le CSC au plus tard le 31 mars 2017;
- Ne doit pas avoir déjà obtenu une bourse d'excellence pour étudiants étrangers du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies ou du Fonds de recherche du Québec – Société et culture;
- Ne doit pas être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- Ne doit pas avoir présenté une demande de résidence permanente en vertu des lois canadiennes de l'immigration;
- Les titulaires d'une bourse de doctorat en recherche (V1, 1B, 1C, 1I, 1M, 1W) doivent être détenteurs d'un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) émis par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et d'un permis d'étude émis par les services consulaires canadiens valides pendant toute la période des études au Québec;
- Les titulaires d'une bourse de stage postdoctoral (V2, 2B, 2C, 2I, 2M) ou d'une bourse de court séjour de recherche ou de perfectionnement (V3, 3B, 3C, 3I, 3M, 3W) doivent être détenteurs d'un permis de travail émis par les services consulaires canadiens pendant la durée du séjour au Québec.

Critères d'évaluation :

- L'excellence du dossier universitaire
- L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche
- La qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche et du milieu de recherche proposé

Comment faire une demande ?

<http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse?id=f9tcxbzm1430400825724>

7. BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DU CANADA VANIER

7.1. Programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier (BESC Vanier)

Description du programme :

BESC Vanier aide les [établissements canadiens](#) à attirer des doctorants hautement qualifiés.

Le Programme tient compte de trois critères d'évaluation de même pondération, à savoir l'excellence universitaire, le potentiel de recherche et les compétences en leadership.

Montant de la bourse :

50 000 \$ par année pendant trois ans durant les études de doctorat.

Critères d'admissibilité :

- votre candidature ait été présentée par un seul établissement canadien [doté d'un quota d'attribution de BESC Vanier](#);
- vous entrepreniez votre premier programme de doctorat (ou programme combiné de M.A.-Ph.D. ou de M.D.-Ph.D.). Veuillez noter que seule la portion Ph.D. d'un programme combiné est admissible au financement;
- vous ayez l'intention d'effectuer, au cours de la session d'été ou de l'année universitaire suivant l'annonce des résultats, des études supérieures et de la recherche à temps plein au niveau du doctorat (ou dans le cadre d'un programme combiné de M.A.-Ph.D. ou de M.D.-Ph.D.) au sein de l'établissement ayant présenté votre candidature. Veuillez noter que seule la portion Ph.D. d'un programme combiné est admissible au financement;
- vous n'avez pas effectué plus de 20 mois d'études de doctorat au 1er mai 2017 (voir la section [Calcul des mois d'études de doctorat](#) ci-dessous);
- vous ayez obtenu une moyenne de première classe, telle que définie par votre établissement, au cours de chacune de vos deux dernières années d'études à temps plein ou l'équivalent. On encourage les candidats à communiquer avec leur établissement pour connaître la définition d'une moyenne de première classe;
- vous ne devez pas détenir ou avoir déjà obtenu une bourse doctorale ou postdoctorale des [IRSC](#), du [CRSNG](#) ou du [CRSH](#) pour entreprendre ou terminer un programme doctoral.

Processus :

Les mises en candidature sont amorcées de l'une des deux façons suivantes :

- a. L'étudiant informe la faculté des études supérieures de l'établissement de son intention de faire une demande au Programme de BESC Vanier;
- b. L'établissement amorce le processus de mise en candidature en communiquant avec le candidat souhaité.

Date limite de présentation des demandes :

En attente de révision pour 2016-2017. Généralement au début du mois de novembre de chaque année.

Comment faire une demande ?

http://www.vanier.gc.ca/fr/nomination_process-processus_de_mise_en_candidature.html

Pour plus de détails :

<http://www.vanier.gc.ca/fr/home-accueil.html>

7.2. Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith

Description du programme :

Les suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith visent à aider des étudiants canadiens de haut calibre aux cycles supérieurs à établir des liens et des réseaux internationaux en tirant profit d'occasions de recherche exceptionnelles à l'étranger. Grâce à des programmes internationaux de recherche et de formation scientifiques, les bénéficiaires d'un supplément contribueront à accroître les possibilités de collaboration entre les universités canadiennes et les établissements d'enseignement et de recherche étrangers.

Les suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith sont offerts aux citoyens canadiens et aux résidents permanents qui détiennent une bourse de maîtrise ou de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier, Alexander-Graham-Bell ou Frederick-Banting-et-Charles-Best ou une bourse de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada [Vanier](#).

Le supplément couvre les coûts de déplacement, les frais de subsistance et les autres dépenses comme l'hébergement, les repas, les frais de scolarité, les assurances et les autres frais nécessaires (non liés à la recherche) au cours du séjour de recherche à l'étranger. Les coûts directement associés à la recherche doivent être couverts par d'autres sources de financement.

Montant de la bourse : Jusqu'à 6000 \$ pour une durée de 3 à 6 mois

Date limite de présentation des demandes :

Date limite pour les universités : date fixée par les universités

Date limite du CRSN : le 10 juin 2016 et le 10 octobre 2016

Critères d'admissibilité :

- Être citoyens canadiens ou résidents permanents au moment de la date d'échéance;
- Être inscrits dans un établissement canadien admissible au moment de présenter la demande;
- Effectuer le voyage à l'étranger proposé **au plus tôt** à la date limite du concours;
- Ne pas avoir détenu de supplément pour études à l'étranger Michael-Smith au cours de leurs études supérieures;
- Avoir accepté ou détenir l'une des bourses suivantes du Programme de bourses d'études supérieures du Canada :
 - une [bourse de maîtrise](#) ou [de doctorat](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Frederick-Banting et Charles-Best dans une discipline appuyée par les IRSC;
 - une [bourse de maîtrise](#) ou [de doctorat](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Alexander-Graham-Bell dans une discipline appuyée par le CRSNG;
 - une [bourse de maîtrise](#) ou [de doctorat](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier dans une discipline appuyée par le CRSN;

- une bourse du Programme de bourses d'études supérieures du Canada [Vanier](#).

Comment présenter une demande ?

http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/fellowships/cgs_foreign_study-besc_etudes_étranger-fra.aspx

7.3. Programme de suppléments pour ambassadeurs autochtones des sciences naturelles et du génie

Description du programme :

Ce programme de suppléments s'adresse aux Autochtones titulaires d'une bourse de recherche de 1^{er} cycle (BRPC), d'une bourse d'études supérieures du Canada (BESC) Vanier, d'une bourse d'études supérieures du Canada (BESC) Alexander-Graham-Bell, d'une bourse d'études supérieures du CRSNG (ES), d'une bourse postdoctorale (BP) ou d'une bourse d'études supérieures à incidence industrielle (ESII).

Montant de la bourse :

Jusqu'à 5000\$

Date limite de présentation des demandes :

Au moins deux mois avant le début de l'activité

Critères d'admissibilité :

- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- Être un Autochtone;
- Être titulaire d'une BRPC, d'une bourse Expérience, d'une BESC Vanier, d'une BESC Alexander-Graham-Bell, d'une bourse ES, d'une BP ou d'une bourse ESII.

Comment présenter une demande ?

http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/Aboriginal-Autochtones_fra.asp

7.4. Supplément aux bourses d'études supérieures du Conseil de recherches avicoles du Canada

Description du programme :

Les bourses d'études supérieures du Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC) ont pour objet d'encourager les étudiants aux cycles supérieurs à effectuer de la recherche dans un aspect de la science avicole, de développer la capacité intellectuelle du Canada en science avicole et de promouvoir la recherche aux cycles supérieurs en science avicole dans les universités canadiennes.

Montant de la bourse :

5000 \$ par année pendant au plus deux ans.

Date limite de présentation des demandes:

Au plus tard le 1^{er} mai de l'année au cours de laquelle vous avez obtenu votre bourse d'études supérieures.

Critères d'admissibilité :

Vous devez détenir une BESC Alexander-Graham-Bell (M ou D), une bourse ES D ou une bourse ESII (1 ou 2), ou BESC Vanier. Vous devez étudier (ou avoir l'intention d'étudier) dans une université canadienne, préféablement à la faculté d'agriculture ou de médecine vétérinaire (d'autres facultés seront toutefois prises en considération), où vous travaillez à un projet de recherche incluant certains aspects de la science avicole.

Si vous recevez un supplément, il se peut que l'on vous demande de discuter de votre recherche, **ou de donner une présentation écrite ou verbale aux membres du CRAC.**

Comment faire la demande ?

http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/Supplements-Supplements/Poultry-Avicoles_fra.asp

7.5. Suppléments aux bourses d'études supérieures en recherche systématique

Description du programme :

Ces suppléments fournissent un appui financier à des étudiants de fort calibre inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat en systématique. Le nombre de suppléments disponibles variera en fonction des organismes parrains.

Montant de la bourse :

Jusqu'à 5 000 \$ par année pendant au plus deux ans.

Date limite de présentation des demandes:

Au plus tard le 30 avril de l'année au cours de laquelle vous avez obtenu votre bourse d'études supérieures.

Critères d'admissibilité :

Au moment de présenter votre demande de supplément de bourse, vous devez étudier ou avoir l'intention d'étudier dans une faculté universitaire qui vous offre la possibilité de participer à un projet de recherche directement lié à un domaine de la systématique, tel que la taxonomie, l'évolution, la biogéographie, la phylogénie et la cristallochimie, dans les disciplines de la zoologie, de la botanique, de la paléontologie ou de la minéralogie. Vous devez également être titulaire d'une bourse d'études supérieures du CRSNG (ES D, ESII, BESC ou BESC Vanier).

De plus, votre comité de supervision doit compter un membre du corps professoral universitaire ou un chercheur faisant partie du personnel d'un des organismes parrains, et vous devez poursuivre vos travaux de recherche, en tout ou en partie, en collaboration avec l'un des organismes suivants :

- Musée canadien de la nature (Ottawa)
M. Mark Graham (mgraham@mus-nature.ca)
- Musée du Nouveau-Brunswick (Saint John)
M. Donald McAlpine (dmcalpin@nb.aibn.com)

- Musée de paléontologie Royal Tyrrell (Drumheller)
M. Don Brinkman (don.brinkman@gov.ab.ca)
- Nova Scotia Museum of Natural History (Halifax)
Laura Bennett (bennetle@gov.ns.ca)
- Royal British Columbia Museum (Victoria)
Mr. Kelly Sendall (ksendall@royalbcmuseum.bc.ca)

Comment présenter une demande ?

http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/Supplements-Supplements/Systematics-Sysematique_fra.asp

8. INSTITUT DE RECHERCHE ROBERT-SAUVÉ EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (IRSST)

Description du programme :

Les bourses d'études supérieures et de formation postdoctorale s'adressent à des candidats à la maîtrise, au doctorat ou au post doctorat dont le programme de recherche porte spécifiquement sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ou sur la réadaptation des travailleurs qui en sont victimes.

Afin de savoir si vos intérêts de recherche correspondent aux priorités de l'IRSST, veuillez consulter la liste des [champs prioritaires de recherche](#).

Montant de la bourse :

Selon la catégorie. Voir 8.1, 8.2 et 8.3.

Date limite de présentation des demandes:

La date limite pour soumettre des demandes à l'IRSST est le troisième mercredi d'octobre à 16h00 (le cachet de la poste ou le reçu daté et signé du service de messagerie en faisant foi).

Critères d'admissibilité :

- Être citoyen canadien au sens de la Loi sur la citoyenneté (L.R.C. 1985, c. C-29) ou résident permanent du Canada au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, ch. 27); cette condition ne s'applique pas pour le candidat à la bourse pour stagiaire postdoctoral invité à l'IRSST
- Être résident permanent du Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie et être domicilié au Québec. Cette condition ne s'applique pas pour le candidat à la bourse pour stagiaire postdoctoral invité à l'IRSST
 - Les personnes qui sont résidents du Québec mais qui ont quitté la province dans le seul but de poursuivre des études à temps complet dans une institution d'enseignement sont réputées être domiciliées au Québec.
- Transmettre le formulaire de demande de bourse de l'IRSST, dûment rempli et signé, ainsi que tout autre document requis pour la catégorie de bourse concernée, au plus tard à la date limite fixée pour la réception des demandes
- Présenter un projet de recherche jugé pertinent au domaine de la santé et de la sécurité du travail.

- Est jugé pertinent un projet de recherche qui s'inscrit dans la mission de l'IRSST telle que définie dans sa [politique scientifique](#).
- L'IRSST a été créé en 1980 pour contribuer, par la recherche, à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et à la réadaptation des travailleurs qui en sont victimes ainsi que d'assurer la diffusion des connaissances et jouer un rôle de référence scientifique et d'expertise.
- Sans se limiter, les principaux champs de recherche d'intérêt pour l'IRSST sont définis dans ses [priorités de recherche](#).

Est admissible tout candidat qui, au moment de la demande :

- Entreprend ou poursuit à temps complet un programme e doctorat conduisant à l'obtention du grade de Ph.D. ou à un doctorat menant à une formation en recherche
- A un minimum d'une année académique à compléter à compter de la date du début de l'utilisation de la bourse, s'il s'agit d'une nouvelle demande de bourse.

Comment présenter une demande ?

<http://www.irsst.qc.ca/bourses/maitrise-doctorat>

8.1. Bourse au doctorat

Montant de la bourse :

19 000 \$ par année pour un maximum 3 ans (neuf sessions consécutives)

8.2. Doctorat hors Québec

Montant de la bourse:

25 000 \$ par année, pour un maximum 3 ans (neuf sessions consécutives)

8.3. Suppléments de bourse de doctorat

* Un boursier de l'IRSST ne peut cumuler d'autres bourses octroyées par le gouvernement du Canada, par le gouvernement du Québec, par l'un de leurs organismes ou par un organisme subventionnaire fédéral ou provincial.

Toutefois, un étudiant qui se fait offrir à la fois une bourse de l'IRSST et une bourse de l'un des organismes suivants dans le cadre de leurs programmes généraux de bourses de maîtrise et de doctorat :

- [Instituts de recherche en santé du Canada \(IRSC\)](#)
- [Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada \(CRSNG\)](#)
- [Conseil de recherches en sciences humaines du Canada \(CRSH\)](#)
- [Fonds de recherche du Québec - Santé \(FRQS\)](#)
- [Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies \(FRQNT\)](#)
- [Fonds de recherche du Québec - Société et culture \(FRQSC\)](#)

et qui accepte la bourse de l'un de ces organismes, peut recevoir de l'IRSST **un supplément annuel de 5 000 \$ au doctorat**, pour la durée de la bourse, à la condition qu'il continue de rencontrer toutes les exigences et fournisse tous les documents exigés d'un boursier de l'IRSST.

Par ailleurs, le cumul avec d'autres bourses en provenance du secteur privé (fondations, instituts, entreprises, etc.) est autorisé.

** Le candidat dont le programme de formation et de recherche a lieu à l'extérieur du Québec se voit rembourser, sur présentation de pièces justificatives :

- ses frais de scolarité annuels excédant la somme de 2 500 \$, mais jusqu'à un maximum de 9 000 \$ seulement
- les frais d'un déplacement aller-retour par année vers le lieu de formation et de recherche équivalant au coût du billet d'avion en classe économique ou au coût du transport en automobile, et ce, pour chaque année pour la période de validité de la bourse.

*** L'IRSST peut par ailleurs, selon les disponibilités financières, autoriser le remboursement des frais d'un déplacement aller-retour vers le lieu d'un stage effectué par le candidat dans le cadre de son doctorat, sur présentation de pièces justificatives. Ce remboursement équivaut au coût d'un billet d'avion aller-retour en classe économique ou au coût du transport en automobile.

8.4. Bourses thématiques

Description du programme :

Les [bourses thématiques](#) visent à encourager la relève en recherche sur des problématiques ciblant plus particulièrement les risques mécaniques et la sécurité routière au travail.

Montant de la bourse :

19 000 \$ par année pour un maximum de 3 ans (neuf sessions consécutives).

Date limite de présentation des demandes :

La date limite pour soumettre des demandes à l'IRSST est le troisième mercredi d'octobre à 16h00 (le cachet de la poste ou le reçu daté et signé du service de messagerie en faisant foi).

Critères d'admissibilité :

- respecte les critères décrits aux règlements généraux
- entreprend ou poursuit à temps complet un programme de maîtrise conduisant à l'obtention du grade de M.Sc., un programme de doctorat conduisant à l'obtention du grade de Ph.D ou une programme de deuxième ou troisième cycle menant à une formation en recherche.
- a un minimum d'une année académique à compléter à compter de la date du début de l'utilisation de la bourse, s'il s'agit d'une nouvelle demande de bourse (voir article 6)
- a obtenu une moyenne cumulative d'au moins B+ ou l'équivalent pour l'ensemble de ses études de premier cycle universitaire complétées, s'il désire présenter une demande de bourse de maîtrise. Dans le cas où la demande est déposée avant la fin des études de

premier cycle, la bourse sera conditionnelle à l'obtention de la moyenne d'au moins B+ ou l'équivalent.

Pour présenter une demande :
<http://www.irsst.qc.ca/bourses/maitrise-doctorat>

9. BOURSE POSTDOCTORALE BANTING

Description du programme :

Les objectifs particuliers de cette possibilité de financement sont d'attirer et de retenir les meilleurs chercheurs postdoctoraux, au niveau national et international, de leur permettre de développer leur potentiel de chef de file et de les positionner pour qu'ils réussissent comme futurs chefs de file en recherche.

Le Programme de bourses postdoctorales Banting se distingue par l'accent mis sur la synergie entre : le candidat – son mérite individuel et ses chances d'entreprendre une carrière fructueuse axée sur la recherche, et l'établissement d'accueil – son engagement envers le programme de recherche et la mesure dans laquelle celui-ci s'aligne sur les priorités stratégiques de l'établissement.

Montant de la bourse :

Variable

Date limite de présentation des demandes :

N/D

Critères d'admissibilité :

- Les candidats qui ne sont pas citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada peuvent recevoir leur bourse Banting uniquement dans un établissement canadien.
- Les candidats qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada et qui ont obtenu leur doctorat, ou l'équivalent, ou un diplôme de professionnel de la santé d'une université étrangère peuvent recevoir leur bourse Banting uniquement dans un établissement canadien.
- Les candidats qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada et qui ont obtenu leur doctorat, ou l'équivalent, ou un diplôme de professionnel de la santé d'une université canadienne peuvent recevoir leur bourse dans un établissement au Canada ou à l'étranger.
- Les candidats au Programme de bourses postdoctorales Banting 2016-2017 doivent remplir ou avoir rempli toutes les exigences relatives à un diplôme de doctorat, ou l'équivalent, ou de professionnel de la santé : entre le 23 septembre 2012 et le 15 août 2017 (inclusivement) et avant la date de début de la bourse

Les candidats qui n'ont pas rempli toutes les exigences relatives à leur diplôme au moment de la présentation de la demande devront le faire avant le 1er septembre 2017.

Prolongations de la fenêtre d'admissibilité

La fenêtre d'admissibilité peut être prolongée d'une durée maximale cumulative de deux ans si le candidat a dû interrompre sa carrière pour les motifs suivants :

- congé parentale
- maladie
- responsabilités familiales liées à la santé
- service militaire obligatoire

D'autres restrictions peuvent s'appliquer. Voir les détails sur le site internet.

Critères d'évaluation

1. **Excellence et leadership dans le domaine de la recherche** – capacité manifeste d'exceller en recherche selon la feuille de route du candidat, définie par la qualité de sa contribution à la recherche, et la capacité manifeste de leadership dans le domaine de la recherche selon la sphère d'influence acquise par le candidat à ce jour.
2. **Qualité du programme de recherche proposé du candidat** – déterminée par rapport au potentiel du programme de recherche proposé, réalisé dans le milieu institutionnel proposé, afin de positionner le candidat pour qu'il ait un impact important au fil d'une carrière axée sur la recherche (*possibilité d'un impact important*).
3. **Engagement de l'établissement et synergie manifeste entre le candidat et les priorités stratégiques de l'établissement**
 - Engagement manifeste de l'établissement à appuyer le développement de la capacité de recherche et de leadership du candidat (en lui fournissant du financement, des installations, du matériel, etc.) ainsi que son perfectionnement professionnel
 - Concordance et synergie manifestes entre les aspirations de recherche du candidat et le potentiel de l'établissement à tirer un avantage stratégique de son engagement avec le candidat (alignement sur les priorités stratégiques de l'établissement)

Comment faire une demande ?

<http://www.science.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=FEE7261A-1>

10. BOURSE TRUDEAU

Description du programme :

Les objectifs particuliers de cette possibilité de financement sont d'appuyer la recherche interdisciplinaire, le travail de terrain original et les voyages de recherche, de donner aux boursiers l'occasion d'interagir avec la communauté Trudeau, un réseau exceptionnel de leaders et de personnes actives dans les affaires publiques et d'offrir un accès à d'éminents Canadiens reconnus pour leurs contributions à la vie publique et qui sont prêts à les guider et à les conseiller.

Les programmes de la Fondation appuient des travaux qui s'inscrivent dans quatre thèmes ayant inspiré la vie et de l'œuvre de Pierre Elliott Trudeau:

- Droits de la personne et dignité humaine
- Citoyenneté responsable

- Le Canada dans le monde
- Populations et environnement naturel

Montant de la bourse :

La bourse Trudeau peut atteindre 60 000 dollars par année (comprenant une indemnité de voyage de 20 000 dollars) pour trois ans.

Date limite de présentation des demandes :

9 décembre 2016

Critères d'admissibilité :

- Les candidats à la bourse Trudeau doivent présenter leur demande au cours de la première année d'un programme de doctorat en sciences humaines et sociales, ou doivent être inscrits à la première ou à la deuxième année d'un tel programme.
- Les boursiers Trudeau sont citoyens canadiens ou immigrants reçus inscrits à temps plein dans un programme de doctorat au Canada, ou des citoyens canadiens inscrits à temps plein dans un programme de doctorat à l'étranger. Jusqu'à un boursier sur quatre, pour une année donnée, peut être un ressortissant étranger inscrit à temps plein dans un programme de doctorat au sein d'une institution canadienne. Ce cas s'applique en particulier aux étudiants provenant des pays en développement.

Critères d'évaluation :

- Réalisations universitaires de qualité supérieure;
- Aptitudes exceptionnelles pour participer à des échanges fructueux avec d'autres chercheurs ou boursiers;
- Intérêt marqué pour les politiques publiques;
- Intention de travailler dans un domaine lié à un ou plusieurs des thèmes de la Fondation Trudeau et de contribuer aux débats publics sur ces thèmes;

Comment faire une demande ?

<http://www.fondationtrudeau.ca/fr/programmes/bourses/concours-2016>

Pour plus de détails :

<http://www.fondationtrudeau.ca/fr>

11. BOURSE RHODES

Description du programme:

L'objectif particulier de cette possibilité de financement est de soutenir les étudiants qui souhaitent poursuivre un programme d'études à l'Université d'Oxford en Angleterre.

Montant de la bourse :

13 658 livres sterling par année (Environ 25 000\$)

Au Canada, les bourses sont accordées selon la distribution suivante :

- **Trois bourses** pour les Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta)

- **Deux bourses** chacune pour l'Ontario, le Québec et les Maritimes (Nouveau Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard)
- **Une bourse** chacune pour la Colombie-Britannique et Terre-Neuve

Date limite de présentation : En attente d'une mise à jour pour le concours 2016-2017

Critères d'admissibilité :

- Être citoyen canadien ou résident permanent (les personnes qui ont un visa pour étudier dans une université canadienne ne sont pas éligibles);
- Être domicilié au Canada;
- avoir atteint son 19e anniversaire et ne pas avoir dépassé son 25e anniversaire le 1er octobre de l'année du commencement des études à Oxford. Autrement dit, être né entre le 30 septembre 1991 et le 1er octobre 1997;
- Avoir terminé un diplôme universitaire de premier cycle avant d'entreprendre ses études à Oxford.

Comment faire une demande ?

<http://www.rhodeshouse.ox.ac.uk/rhodesscholarship/about-the-rhodes-scholarships>

12. BOURSE MACKENZIE KING

Description du programme:

Deux classes de Bourses Mackenzie King sont accessibles à tout(e) diplômé(e) d'une université canadienne voulant poursuivre des études de deuxième ou troisième cycle. La *Bourse Mackenzie King*, qui est accessible à tous s'adresse à tout diplômé(e) d'une université canadienne poursuivant des études de deuxième ou troisième cycle au Canada ou à l'étranger dans le domaine de son choix, ainsi que la *Bourse d'études à l'étranger Mackenzie King*, qui s'adresse à tout diplômé d'une université canadienne désirant poursuivre ou poursuivant déjà des études de deuxième ou troisième cycle aux États-Unis ou au Royaume Uni, dans le domaine des relations internationales ou industrielles (incluant les aspects internationaux ou industriels du droit, de l'histoire, de la politique ou de l'économie).

Montant de la bourse :

La *Bourse Mackenzie King* : Une seule bourse est accordée à chaque année. Au cours des dernières années, le montant de cette bourse a été de \$8500, mais celui-ci est sujet à changement.

Bourse d'études à l'étranger Mackenzie King : Quatre bourses, chacune d'environ \$10,500, ont été décernées annuellement dans les années passées. Cependant, le nombre de bourses ainsi que le montant accordé peuvent varier d'une année à l'autre.

Date limite de présentation des demandes:

1^{er} février 2017

La fiducie des Bourses Mackenzie King accorde aussi une bourse à un(e) diplômé(e) de l'université de Harvard qui a l'intention de poursuivre des études de deuxième ou troisième cycle à une université canadienne. Les demandes de renseignements concernant cette dernière bourse, de même que les demandes d'application, doivent être adressées directement à l'université de Harvard.

Comment faire une demande ?

<http://www.mkingscholarships.ca/MKAppFrmF.pdf>

Pour plus de détails:

<http://www.mkingscholarships.ca/index-f.html>

13. BOURSE SCHMEELK

Description du programme :

Ces bourses s'adressent aux détenteurs d'un diplôme de premier cycle qui désirent poursuivre leur formation dans l'autre langue officielle du Canada.

Montant de la bourse:

10 000\$ par session, maximum de 4 sessions. La Fondation Schmeelk limite les bourses pour que les lauréat(e)s reçoivent un total de 35 000 \$ de bourses par année. La Fondation ne permet pas ajournement de la bourse mais les bourses partielles sont permises au maximum de 35 000 \$.

Date limite de présentation des demandes :

15 avril 2017

Critères d'admissibilité :

Les candidats doivent être citoyens canadiens. La demande des anglophones doit être présentée à l'Université Laval ou l'Université de Montréal, celle des francophones à la Western University ou à l'Université de Calgary ; les canadiens bilingues sont invités à étudier à l'extérieur de leur province natale et de résidence.

Les boursiers choisissent leur programme d'études de deuxième cycle et doivent respecter les conditions d'admission de l'Université. Les études de premier cycle à la Faculté de droit sont admissibles pourvu que le candidat ait déjà un baccalauréat dans une discipline autre que le droit.

La sélection se fera en considérant les éléments suivants :

- Les potentiels que le candidat contribue au développement de la tolérance et de la compréhension entre les canadiens anglophones et francophones et entre les différentes régions de l'est et de l'ouest du Canada. Ceci sera démontré par l'ouverture du candidat de vivre en immersion dans l'autre culture et d'apprendre ou d'approfondir « l'autre » langue officielle et d'étudier dans une autre région du Canada. Une préférence sera accordée aux candidats qui conjuguent ces deux critères.

- L'excellence scolaire du candidat.
- La maturité et la personnalité du candidat telles qu'attestées par les lettres de recommandations et dans le formulaire de demande de bourse.

Le comité de sélection révisera chaque dossier complet reçu avant la date d'échéance.

Comment faire une demande ?

http://www.schmeelk.ca/wp-content/uploads/2013/06/Schmeelk_formulededemande_FR.pdf

Pour plus de détails:

<http://www.schmeelk.ca/fr/>

14. BOURSES D'ÉTUDES DU FICSUM

14.1 SIÉ – Subvention aux initiatives étudiantes

Description du programme :

La Subvention aux initiatives étudiantes (SIÉ) a été mise sur pied pour offrir aux associations étudiantes de l'Université de Montréal un financement de leurs activités à caractère scientifique. Les fonds permettent de couvrir certains frais reliés à l'organisation d'un colloque, d'une conférence, d'une table ronde ou d'un congrès qui n'a pas lieu durant le mois de mars. Si l'événement a lieu durant le mois de mars, il faut faire la demande d'une bourse pour le Mois de la recherche (MRE), dont le montant alloué peut aller jusqu'à 1200\$.

www.ficsum.com/mre/participez/

Montant de la bourse :

Maximum de 600\$. L'équivalent de 8 bourses de 600 \$ est encore disponible pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2016.

Date limite de présentation :

Aucune date limite

Processus d'évaluation :

Les demandes sont évaluées par le comité de subventions composé de membres du conseil d'administration (majoritairement des étudiants aux cycles supérieurs de l'Université de Montréal) ainsi que par la direction générale du FICSUM. > Les demandes sont évaluées en fonction de leur caractère novateur et de leur pertinence. Nous tenons également compte de la qualité du résumé vulgarisé et de la description des retombées prévues que pourrait avoir l'événement sur la communauté universitaire. > La décision finale sur le financement est prise par la direction générale conformément aux recommandations du comité de subventions.

Critères d'évaluation :

Le demandeur doit être une association étudiante reconnue, selon le règlement de l'Université de Montréal, ou un comité composé majoritairement (80%) d'étudiants de cycles supérieurs. Le demandeur doit être un des organisateurs du colloque. L'activité visée doit prendre place dans le cadre d'un colloque, d'une conférence, d'une table ronde ou d'un congrès. > L'activité doit,

autant que possible, se tenir sur le campus ou à proximité, puisque son but est d'animer la vie intellectuelle sur le campus.

Comment présenter une demande ?

https://www.ficsum.com/wp-content/uploads/2013/06/FormulaireSIE_Dynamique.pdf

Pour plus de détails :

<https://www.ficsum.com/soutien-financier/>

14.2 FAPE – Fonds d'aide aux projets d'études

Description du programme :

Le fonds d'aide aux projets d'études (FAPE) permet aux étudiants inscrits aux cycles supérieurs de l'Université de Montréal, de bénéficier d'une bourse d'un montant maximal de 600 \$ pour la participation à une activité ou la réalisation d'un projet lié à leur sujet d'études. Le nombre des bourses disponibles et accordées est également affiché sur le site Web du FICSUM.

Montant de la bourse :

Permet à un étudiant inscrit aux cycles supérieurs de l'Université de Montréal non détenteur d'une bourse de plus de 15 000 \$, de bénéficier d'une bourse d'un montant maximal de 600 \$ qui ont été nécessaires à la complétion d'un stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse. En date du 31 mars, un montant équivalent à 8 bourses de 600 \$ était encore disponible pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2016.

Date limite de présentation des demandes :

Aucune date limite

Critères d'admissibilité :

- Le demandeur doit être un étudiant inscrit aux cycles supérieurs de l'Université de Montréal;
- Le demandeur doit être membre du FICSUM.

Les frais engagés sont applicables uniquement pour la participation à une activité (p. ex. communication scientifique, conférence, colloques, voyages d'études, expositions, etc.) ou la réalisation d'un projet (p. ex. publication, création) menant à la fin des études, à un stage, à un travail dirigé, à un mémoire ou à une thèse. Le demandeur ne doit pas déjà avoir obtenu de subvention FAPE au cours de l'année scolaire.

Processus d'évaluation :

Les demandes sont évaluées par le comité subventions composé de membres du conseil d'administration, ainsi que par la direction générale du FICSUM. La décision finale sur le financement est prise par le comité des subventions conformément aux recommandations de la direction générale.

Comment présenter une demande ?

<https://www.ficsum.com/wp-content/uploads/2013/06/Formulaire-de-demande.pdf>

Pour plus de détails :

<https://www.ficsum.com/soutien-financier/>

15. BOURSE DE MATERNITÉ POUR ÉTUDIANTES AU DOCTORAT

Description du programme :

Bourse de maternité pour étudiantes inscrites à un programme de doctorat.

Montant de la bourse :

4 000\$

Date limite de présentation des demandes :

En attente de révision pour 2017-2018

Généralement le 8 septembre pour le trimestre d'automne, le 11 janvier pour le trimestre d'hiver et le 11 mai pour le trimestre d'été.

Critères d'admissibilité :

- Ne pas avoir reçu la bourse de maternité antérieurement depuis l'admission à l'Université de Montréal (en être à sa première demande dans ce concours);
- Être inscrite à temps plein à un programme de doctorat au moment de la demande;
- Ne pas recevoir plus de 31 000 \$ annuellement en revenu de bourse;
- Prévoir accoucher dans le trimestre demandé :
Trimestre d'hiver : accoucher entre le 1er janvier et le 30 avril
Trimestre d'été : accoucher entre le 1er mai et le 31 août
Trimestre d'automne : accoucher entre le 1er septembre et le 31 décembre

***NOTE IMPORTANTE :** Une priorité sera accordée aux demandes de candidates dont les revenus familiaux sont limités et dont la date d'accouchement se situe en début de trimestre. Les candidates non retenues dont la date d'accouchement se situe plus tardivement dans le trimestre peuvent appliquer pour l'obtention de la bourse pour le trimestre suivant. Le nombre de bourses octroyées dépend des réserves financières et peut donc varier d'un trimestre à l'autre.

Conditions d'admissibilité :

- Être inscrite au doctorat

Comment faire une demande?

<http://www.fesp.umontreal.ca/fr/le-soutien-financier/bourses/bourse-de-maternite-pour-etudiantes-inscrites-a-un-programme-de-doctorat.html>

16. BOURSE INSTITUT DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES POPULATIONS DES IRSC

Description du programme :

Les objectifs particuliers de cette possibilité de financement sont les suivants de reconnaître et financer les étudiants au début de leur formation universitaire en recherche et leur donner l'occasion d'acquérir de l'expérience en recherche et constituer un bassin fiable de chercheurs hautement qualifiés.

Montant de la bourse :

Variable

Date limite de présentation des demandes:

Dates variables selon la subvention.

Critères d'admissibilité :

- Le candidat principal désigné doit occuper la fonction d'un stagiaire. **Nota** : Pour cette possibilité de financement, les candidats ne doivent **pas** être membres d'un corps professoral ou être en voie de titularisation, ni être en congé d'un tel poste (en général, on entend par « membre d'un corps professoral ou en voie de titularisation » une nomination universitaire ouverte dans le cadre de laquelle le titulaire peut mettre sur pied un groupe de recherche, présenter une demande pour effectuer de la recherche financée à l'externe comme chercheur principal, et aussi enseigner).
- Un directeur de recherche principal doit être désigné dans la demande. Un directeur de recherche supplémentaire peut être désigné.
- Ce programme est offert aux citoyens canadiens ou aux résidents permanents du Canada au moment de la présentation de la demande.
- Seuls les étudiants engagés dans un programme d'études doctorales à temps plein qui comporte une importante composante de recherche sont admissibles. Un programme d'étude admissible doit exiger que 75 % du temps des étudiants soit consacré à la formation de recherche. La composante de recherche doit être une exigence pour l'achèvement du programme, telles que la réalisation d'une thèse, d'un important travail universitaire, d'un mémoire, d'une publication érudite, d'une présentation ou d'une exposition dont le mérite est évalué par des experts de l'université. Les programmes d'études doctorales qui sont axés uniquement sur les travaux de cours ne sont pas admissibles. Les études doctorales combinées avec un diplôme professionnel (par exemple MD / Ph.D., MBA / Ph.D., DMV / Ph.D., etc.) et les programmes d'études doctorales avec des travaux en recherche clinique (par exemple études doctorales en psychologie clinique) sont admissibles si elles ont une importante composante de recherche tel que décrit ci-dessus. Le diplôme dans une profession de la santé du programme menant à un diplôme combiné ne comptera pas pour des études supérieures aux fins d'évaluation de l'admissibilité.
- La durée des études supérieures financées par les bourses fédérales, toutes sources confondues, ne doit pas dépasser quatre ans, incluant les études au niveau de la maîtrise. Les individus qui détiennent ou ont déjà obtenu dans le passé une bourse doctorale d'une source fédérale pour trois ans ne peuvent pas présenter de demande.
- Les candidats ne peuvent soumettre qu'une seule demande de bourse de formation ou salariale par année (du 1er septembre au 31 août) pour obtenir du financement auprès du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ou au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Cependant, les candidats qui sont admissibles à faire une demande au Programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier ou Programme de bourses postdoctorales Banting peuvent également soumettre une demande pour une bourse de recherche au doctorat (il s'agit des seules exceptions où un candidat peut soumettre deux demandes par année).

- À l'expiration du délai pour l'envoi des demandes, tous les candidats doivent avoir terminé **au moins** 12 mois d'études supérieures au niveau de la maîtrise ou doctoral. De plus, le tableau ci-dessous précise la durée **maximale** de l'inscription d'un candidat à un programme de doctorat à temps plein (à l'expiration du délai pour l'envoi des demandes) pour qu'il puisse présenter une demande
- Les demandes qui ont obtenu une cote en dessous de 3,5 ne seront pas financées.

Comment présenter une demande ?

Pour présenter une demande, complétez une application à partir de [ResearchNet](#) et suivez les instructions figurant au lien [Bourses de recherche au doctorat - Instructions pour la présentation d'une demande](#)

Pour plus de détails :

<https://www.researchnet-recherchenet.ca/rnr16/srch.do>

17. SUBVENTION SAVOIR – CRSH

Description du programme :

Les subventions Savoir appuient l'excellence de la recherche en sciences humaines. Elles s'adressent aux chercheurs établis ainsi qu'aux chercheurs émergents et visent des initiatives de recherche à long terme (de trois à cinq ans).

Les objectifs particuliers sont d'approfondir les connaissances à partir de perspectives à caractère disciplinaire, interdisciplinaire ou multisectoriel en appuyant les meilleurs chercheurs, d'appuyer de nouvelles approches de recherche portant sur des sujets complexes et importants, y compris ceux qui dépassent les capacités d'un seul chercheur, d'un seul établissement ou d'une seule discipline, d'offrir aux étudiants une formation de grande qualité en recherche, de financer la constitution d'une expertise en recherche axée sur les possibilités et les enjeux sociétaux et de mobiliser les connaissances issues de la recherche qui proviennent du milieu universitaire ou d'autres milieux, ou qui leur sont destinées, et qui sont susceptibles d'avoir une influence, un impact et des avantages sur les plans intellectuel, culturel, social et économique.

Montant de la bourse :

La valeur maximale des subventions Savoir est de 400 000 \$ pour une période de trois à cinq ans. Les candidats doivent demander un montant minimal de 7 000 \$ pour au moins une des années de financement et ne peuvent pas obtenir un montant supérieur à 100 000 \$ par année.

Date limite de présentation des demandes:

En attente de révision pour 2017-2018

Critères d'admissibilité :

- Les demandes de subvention Savoir peuvent porter sur tous les domaines, thèmes, approches et disciplines admissibles au financement du CRSH. Veuillez consulter la section [Admissibilité des sujets de recherche](#) pour en savoir plus.

- Les projets ayant le développement du curriculum pour principal objectif ne sont pas admissibles.
- Les demandes de subvention Savoir peuvent être soumises par un chercheur travaillant seul ou en équipe (un candidat et un ou plusieurs cocandidats ou collaborateurs). Tous les membres de l'équipe de recherche doivent répondre aux critères d'admissibilité de leur catégorie énoncés ci-dessous.
- Les candidats (à l'exception des chercheurs postdoctoraux et des étudiants de doctorat) doivent être affiliés à un établissement canadien admissible au moment de présenter la demande. S'il ne s'agit pas d'un établissement admissible au financement du CRSH, cet établissement doit satisfaire aux exigences relatives à l'administration des subventions et des bourses, comme cela est précisé dans les exigences en matière d'admissibilité des établissements relativement à l'administration des subventions et des bourses. Il doit également communiquer avec le CRSH au moins cinq jours ouvrables avant la date limite de présentation des demandes afin d'entamer le processus d'obtention de son admissibilité. Les candidats retenus dans le cadre d'un concours lié aux subventions Savoir doivent être affiliés à un établissement admissible pour que des fonds puissent leur être versés.
- Les chercheurs qui sont affiliés à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien, mais dont l'affiliation principale est à un établissement d'enseignement postsecondaire étranger ne peuvent pas avoir le statut de candidat dans le cadre de la présente occasion de financement.
- Les **chercheurs postdoctoraux** peuvent demander une subvention Savoir à titre de candidats. Toutefois, pour que le CRSH libère les fonds, les candidats retenus doivent s'affilier officiellement à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible au cours des cinq mois suivant la date d'entrée en vigueur de la subvention (c.-à-d. au plus tard en septembre 2017 dans le cadre du présent concours) et conserver cette affiliation durant la période de subvention.
- En règle générale, les co candidats (à l'exception des chercheurs postdoctoraux et des étudiants de doctorat) doivent être affiliés à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible au moment de soumettre la demande. Si ce n'est pas le cas, ils doivent communiquer avec le CRSH. Les co candidats d'une demande retenue à l'issue du concours doivent être affiliés à un établissement admissible avant que la subvention ne soit accordée.
- Les chercheurs qui sont affiliés à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien, mais dont l'affiliation principale est à un établissement d'enseignement postsecondaire étranger ne peuvent pas avoir le statut de co candidat dans le cadre de la présente occasion de financement.
- Les **chercheurs postdoctoraux** peuvent demander une subvention Savoir à titre de co candidats selon les conditions énoncées ci-dessus dans la section Candidats.
- Toutes les personnes qui feront une contribution importante à l'initiative de recherche peuvent avoir le statut de collaborateur. Les collaborateurs n'ont pas à être affiliés à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible.
- Les étudiants inscrits à un programme d'études ne sont pas admissibles. Cependant, un candidat au doctorat peut soumettre une demande de subvention Savoir s'il répond aux conditions suivantes :

- il satisfait à toutes les exigences du doctorat avant l'attribution de la subvention (c.-à-d. avant le 1^{er} avril 2017 dans le cadre du présent concours), y compris sa charge de cours et sa soutenance de thèse;
- il s'affilie officiellement à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible au cours des cinq mois suivant la date d'entrée en vigueur de la subvention (c.-à-d. au plus tard en septembre 2017 dans le cadre du présent concours);
- il conserve son affiliation durant la période de subvention.

Comment présenter une demande ?

Les formulaires de demande seront disponibles à partir du 15 juillet 2016. Les candidats doivent remplir le formulaire de demande en suivant les instructions qui l'accompagnent. Les demandes doivent être soumises électroniquement par l'un des responsables de subventions de recherche autorisés de l'établissement du candidat.

Les étudiants de doctorat et les chercheurs postdoctoraux admissibles peuvent soumettre leur demande directement au CRSH.

Pour plus de détails :

http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/insight_grants-subventions_savoir-fra.aspx

18. BOURSES DOCTORALES (IRSPUM)

18.1 – Bourse de recrutement au doctorat

Description du programme :

Les objectifs sont de favoriser le recrutement d'étudiants dans un des domaines de recherche en santé publique de l'Institut et de permettre le soutien financier pendant la première année d'inscription au doctorat.

Montant de la bourse :

15 000 \$

Date limite de présentation des demandes:

En attente de révision pour 2017-2018. Habituellement à la mi-février.

Critères d'admissibilité :

- Avoir déposé ou préparé une demande d'admission à un programme de doctorat de l'Université de Montréal pour l'une des sessions suivantes : printemps/été/automne 2017 ou hiver 2017. L'octroi de la bourse est conditionnel à l'acceptation de la candidature et à l'inscription de l'étudiant à temps plein dans un programme régulier, excluant toute propédeutique.
- Réaliser un projet de recherche sous la direction d'un chercheur régulier de l'IRSPUM et en lien avec les orientations de l'IRSPUM (voir la liste des chercheurs sur le site web de l'IRSPUM).

- S'engager à participer aux activités scientifiques de l'IRSPUM (séminaires, conférences, ateliers).
- S'engager à soumettre et à faire la preuve de la soumission d'une ou de plusieurs demandes de bourse doctorale aux prochains concours des organismes subventionnaires majeurs.
- Réaliser le projet de recherche à temps plein à l'IRSPUM.

Critères d'évaluation

Les bourses seront accordées au mérite selon le dossier présenté. Dans son appréciation, le comité utilise les critères suivants :

- excellence du dossier (expérience, moyenne, bourses, publications, communications)
- qualité et intérêt scientifique du projet en regard des thématiques de recherche de l'IRSPUM
- choix de l'équipe d'accueil en lien avec le projet proposé

Comment présenter une demande ?

Les demandes doivent être envoyées par courriel à l'IRSPUM, en indiquant en objet « DOCTORAT » à : programme@irspum.umontreal.ca

Pour plus de détails :

www.irspum.umontreal.ca

18.2 – Bourse d'excellence chercheur en émergence

Description du programme :

L'objectif est d'appuyer le recrutement et le soutien d'un jeune chercheur en début de carrière dans l'élaboration et la réalisation d'un programme de recherche dans le domaine des services, organisations et systèmes de santé et lui permettre d'établir sa compétitivité.

Montant de la bourse :

Pour la durée de la bourse, le chercheur en émergence sera embauché à titre de professeur(e) sous octroi dans l'un des départements ou faculté partenaires de l'Institut suite à l'obtention d'un avis favorable de l'assemblée départementale et du conseil de faculté. Le candidat bénéficiera donc d'un salaire concurrentiel, jumelé à une gamme complète d'avantages sociaux. L'IRSPUM contribuera au montage par un montant de 60 000 \$ de salaire + 15 000 \$ de fonds de recherche par année (achat de matériel, embauche de personnel, frais de participation à des activités scientifiques de prestige), prélevé à même sa subvention d'infrastructure FRQ-S. Ce montant sera complété par des fonds provenant de la faculté ou du département de l'Université de Montréal qui accueillera le boursier.

Date limite de présentation des demandes :

En attente de révision pour 2016-2017. Généralement à la fin du mois de mai.

Critères d'admissibilité :

- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada.
- Détenir d'excellents dossiers académiques et de recherche.
- Être guidé par un mentor chercheur régulier de l'IRSPUM (voir la liste ci-dessous) et réaliser des travaux sur la thématique des services, organisations et systèmes de santé.

Au besoin le coordonnateur du programme, Jean-Pierre Vaillancourt (Jean-Pierre.Vaillancourt@umontreal.ca) pourra se charger des démarches nécessaires pour établir une entente avec un mentor de recherche

- Être titulaire d'un doctorat d'une université reconnue, québécoise, canadienne ou autre.
- Avoir complété au moins deux années de stage postdoctoral (à l'entrée en vigueur de la bourse).
- S'engager à participer aux activités scientifiques de l'IRSPUM (séminaires, conférences, ateliers).
- Soumettre et faire la preuve de la soumission (ou s'engager à faire la soumission au prochain concours) d'une demande de bourse à un organisme subventionnaire avant la fin de l'année 2016.
- Réaliser son projet de recherche à temps plein dans l'environnement de l'IRSPUM.
- Être appuyé par un département ou une Faculté. L'attribution de la bourse est conditionnelle à l'obtention d'un titre de professeur adjoint sous octroi dans un département ou une Faculté de l'Université de Montréal.
- Être admissible au concours J1 du FRQS, ou à un concours équivalent d'un autre organisme subventionnaire national jusqu'à l'automne 2017 inclusivement.

Critères d'évaluation

La bourse sera accordée au mérite selon le dossier présenté et l'entrevue. Dans son appréciation, le jury utilise les critères suivants :

- excellence du dossier académique et du dossier de publications
- originalité et intérêt scientifique du projet
- pertinence du projet pour la santé publique et l'IRSPUM
- qualité du mentorat et du milieu d'accueil

Comment présenter une demande ?

Tout le dossier, y compris les pièces annexées, doit être rassemblé en un seul fichier pdf. Les demandes doivent être envoyées par courriel à l'IRSPUM, en indiquant en objet « CHERCHEUR EN ÉMERGENCE » à : programme@irspum.umontreal.ca

Pour plus de détails :

<http://www.irspum.umontreal.ca/LARECHERCHE/SOUTIEN%C3%80LARECHERCHE/tabid/77/language/fr-CA/Default.aspx>

19. BOURSE-C - EXONÉRATION DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES POUR ÉTUDIANTS ÉTRANGERS.

Description du programme :

En plus des droits de scolarité réguliers, les étudiants internationaux inscrits dans un programme d'études supérieures doivent débourser des montants supplémentaires. Pour les aider à régler ces droits, l'Université de Montréal (UdeM) offre plus de 150 bourses d'exemption.

Montant de la bourse :

Couvre les droits de scolarité supplémentaires pour étudiants étrangers.

Date limite de présentation des demandes :

- A l'unité : Lors de la recommandation d'admission
- A la FESP : 31 mai 2016 (trimestre Automne), 1er novembre 2016 (Hiver)

Critères d'admissibilité :

- L'étudiant doit être inscrit dans un programme d'études à temps plein;
- L'étudiant inscrit à la maîtrise ou au doctorat en formation professionnelle ou en formation à la recherche est admissible;
- L'étudiant doit présenter un excellent dossier académique;
- L'étudiant doit fournir une preuve de demande de bourse d'exemption dans son pays (sauf exception);
- L'étudiant ne doit bénéficier d'aucune autre bourse d'exemption;

Certains étudiants sont systématiquement exemptés des droits supplémentaires de scolarité. Voir Exemption des droits de scolarité supplémentaires sur le site Web du Bureau des étudiants internationaux pour savoir lesquels.

Comment présenter une demande?

http://fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Soutien_financier/Formulaire_bourse_C.pdf

20. BOURSE DE RECRUTEMENT DU DOCTORAT EN SANTÉ PUBLIQUE

Description du programme :

L'objectif est de faciliter la poursuite des études à temps plein pour les étudiants qui commencent le doctorat et de promouvoir l'excellence au sein du programme.

Montant de la bourse :

Jusqu'à 10 000\$ par année pour un cumul possible équivalent au montant de la bourse d'études doctorales du FRSQ et excluant le montant d'une bourse d'exonération des droits différentiels de scolarité pour les étudiants étrangers.

Date limite de présentation des demandes:

1^{er} février précédent l'automne d'admission

Critères d'admissibilité :

- Avoir complété moins de trois trimestres réguliers (excluant les trimestres préparatoires) d'études au moment de la candidature.
- S'engager à poser sa candidature aux concours de bourses externes pour lesquels le boursier ou la boursière est admissible.

La bourse ne couvre pas les trimestres préparatoires.

Comment présenter une demande ?

Le concours pour cette bourse doit être annoncé au début du trimestre d'automne à chaque année.

Documents à déposer :

- Plus récent relevé de notes incluant la maîtrise,
- Curriculum vitae,
- Lettre d'appui du directeur ou de la directrice de recherche.

Critères d'évaluation:

- Excellence du dossier académique,
- Aptitudes de recherche.

Bourse renouvelable une fois aux conditions suivantes :

- Déposer une demande de renouvellement au plus tard le 30 septembre de l'année académique pour laquelle le renouvellement est demandé,
- Maintenir une moyenne de 3,5 pour l'ensemble des cours,
- Déposer les documents de preuve de candidature aux bourses pour lesquelles le ou la candidate est admissible, et faire la preuve que sa candidature n'a pas été retenue
- Déposer les avis de réception de bourse si applicable.

La bourse comprend six versements, un par mois de novembre à avril.

21. BOURSE DE FIN D'ÉTUDES DU DOCTORAT EN SANTÉ PUBLIQUE

Description du programme :

L'objectif est de permettre aux étudiants en fin de parcours de se consacrer à temps plein à la rédaction de leur thèse.

Montant de la bourse :

1 000\$ par mois jusqu'à concurrence de 12 000\$.

Date limite de présentation des demandes :

En octobre 2016. Date à préciser.

Critères d'admissibilité :

- Ne pas être récipiendaire d'une bourse pour la période de la bourse.
- Prévoir déposer la thèse avant la fin de la cinquième année dans le programme. Ceci exclut les périodes de suspension, les congés de maternité et de maladie de même que les trimestres préparatoires.
- Maintenir un statut d'étudiant en rédaction à temps plein pendant la durée de la bourse.

Comment présenter une demande ?

Le concours de cette bourse est annoncé en cours du trimestre d'automne pour des périodes qui s'étendent d'octobre à septembre.

Documents à déposer :

- Plus récent relevé de notes,
- Bilan des travaux effectués pour la thèse,
- Échéancier détaillé des travaux à réaliser avant le dépôt,

- Lettre du directeur ou de la directrice de recherche qui confirme le bilan et l'échéancier,
- Curriculum vitae.

Critères d'évaluation :

- Excellence du dossier académique,
- Aptitudes de recherche,
- Faisabilité de l'échéancier.

Bourse non renouvelable. Le dernier versement de la bourse est retenu jusqu'au dépôt de la thèse et ne sera pas versé si le dépôt se fait au-delà de trois mois après la date prévue à l'échéancier. Aucun cumul de bourse n'est permis.

22. BOURSE DE FIN D'ÉTUDES DOCTORALES (dépôt au cours de la 4^e année)

Description du programme :

L'objectif est de soutenir les doctorants dans leur dernière année d'études et ce, jusqu'au dépôt initial de leur thèse. L'étudiant doit se consacrer à temps complet à son projet de recherche.

Montant de la bourse :

Cette bourse, qui couvre au plus une période de 12 mois, est d'une valeur maximale de 12 000 \$, soit de 1 000 \$ par mois.

Date limite de présentation des demandes:

En tout temps

Critères d'admissibilité :

- Être inscrit(e) au programme de doctorat (temps plein ou demi temps) de manière continue depuis le premier trimestre (interruption permise pour des raisons de grossesse ou de maladie, avec certificat médical à l'appui).
- Être inscrit(e) en rédaction pendant la période de mise en vigueur de la bourse.
- Avoir un excellent dossier académique, soit une moyenne $\geq 3,7/4,3$.
- Avoir complété avec succès l'examen général de synthèse.
- Ne pas détenir une bourse d'un organisme gouvernemental (CRSNG, IRSC, CRSH, FQRSC, FRSQ, FQRNT) ou certaines bourses de fondations ou sociétés privées pendant la période couverte par le concours. Pour l'étudiant qui reçoit une bourse de l'un ou l'autre de ces organismes et dont l'échéance arrive à terme en cours d'année 2014-2016, la bourse de fin d'études doctorales pourra être versée à partir de la date de fin de cette bourse et jusqu'à la date prévue pour le dépôt initial de la thèse.

NB : pour les candidats(es) ayant effectués un passage direct au doctorat, ils sont admissibles à cette bourse lorsqu'ils commencent leur 5^e année d'études doctorales. Pour ceux ayant effectués un passage direct au doctorat, qui sont à leur 6^e année dans un programme doctoral, peuvent soumettre une demande dans le cadre du concours de bourse de fin d'études doctorales de 5^e année.

Attribution de la bourse

La bourse d'une valeur maximale de 12 000 \$ est versée en trois parties : 35 % à l'octroi, 35 % à mi-parcours et 30 % au dépôt initial de la thèse. Les conditions de maintien et paiement associées à la bourse seront précisées dans l'avis d'octroi.

Critères d'évaluation

La FESP procède à l'évaluation des dossiers selon les critères suivants :

1. Qualité du dossier académique de l'étudiant
 - résultats académiques consignés dans le relevé de notes
 - réalisations exposées au curriculum vitae
2. Qualité du plan de travail (section VI)
3. Approbation et recommandation du directeur/trice de recherche (espace prévu - section VIII)

Comment présenter une demande ?

<http://www.fesp.umontreal.ca/fr/accueil/nouvelles-sur-les-bourses/nouvelle-sur-les-bourses/article/bourses-de-fin-detudes-doctorales-depot-au-cours-de-la-4e-annee.html>

23. BOURSE DE FIN D'ÉTUDES DOCTORALES (dépôt au cours de la 5^e année)

Description du programme :

L'objectif est de soutenir les doctorants dans leur dernière année d'études et ce, jusqu'au dépôt initial de leur thèse. L'étudiant doit se consacrer à temps complet à son projet de recherche. Le concours annuel de la FESP concerne uniquement les étudiants dont le **dépôt initial de la thèse sera réalisé au cours de la 5e année d'inscription au doctorat**. Plus précisément, le dépôt initial de la thèse doit se faire au plus tard à la fin du 15e trimestre d'inscription au programme d'études.

Montant de la bourse :

Cette bourse est d'une valeur maximale de 12 000 \$ à raison de 1 000 \$ par mois.

Date limite de présentation des demandes:

Mai 2017. Date à préciser.

Critères d'admissibilité :

- Être inscrit au programme d'études de doctorat depuis moins de 5 ans de manière continue ET prévoir un dépôt initial de la thèse avant la fin de la 5e année d'inscription (interruption permise pour des raisons de grossesse ou de maladie, avec certificat médical à l'appui).
- Être inscrit(e) en rédaction pendant la période demise en vigueur de la bourse.
- Avoir un excellent dossier académique, soit une moyenne $\geq 3,7/4,3$.
- Avoir complété avec succès l'examen général de synthèse.
- Ne pas détenir une bourse d'un organisme gouvernemental (CRSNG, IRSC, CRSH, FQRSC, FRSQ, FQRNT) ou certaines bourses de fondations ou sociétés privées pendant la période couverte par le concours. Pour l'étudiant qui reçoit une bourse de l'un ou

l'autre de ces organismes et dont l'échéance arrive à terme en cours d'année 2016-2017, la bourse de fin d'études doctorales pourra être versée à partir de la date de fin de cette bourse et jusqu'à la date prévue pour le dépôt initial de la thèse.

N.B. : Pour les candidat(e)s ayant effectué un passage direct au doctorat, ils sont admissibles à cette bourse lorsqu'ils commencent leur 6e année d'études doctorales.

Attribution de la bourse :

La bourse d'une valeur maximale de 12 000 \$ est versée en trois parties :

- 35 % à l'octroi, 35 % à mi-parcours et 30 % au dépôt initial de la thèse. Les conditions de maintien et paiement associées à la bourse seront précisées dans l'avis d'octroi.

Critères d'évaluation :

La FESP procède à l'évaluation des dossiers selon les critères suivants :

1. Qualité du dossier académique de l'étudiant
 - résultats académiques consignés dans le relevé de notes
 - réalisations exposées au curriculum vitae
2. Qualité du plan de travail (section VI)
3. Approbation et recommandation du directeur/trice de recherche (espace prévu - section VIII)

Comment présenter une demande ?

<http://www.fesp.umontreal.ca/fr/accueil/nouvelles-sur-les-bourses/nouvelle-sur-les-bourses/article/bourses-de-fin-detudes-doctorales-depot-au-cours-de-la-5e-annee.html>

24. BOURSE DE MÉRITE DES ÉTUDIANTES DES CYCLES SUPÉRIEURS (SWAAC)

Description du programme :

Senior Women Academic Administrators of Canada (SWAAC) remet annuellement au moins trois prix de 3000\$ à des étudiantes de deuxième/troisième cycle qui ont démontré des qualités de leadership remarquable à l'université ou dans la communauté tout en maintenant un dossier scolaire exemplaire.

Montant de la bourse :

3 000\$

Date limite de présentation des demandes:

Généralement en janvier. En attente de révision pour 2017-2018.

Critères d'admissibilité :

1. Avoir d'excellents résultats académiques
2. Preuve de leadership, qui peut inclure, mais n'est pas limité à :
 - Poste exécutif dans des groupes étudiants;
 - Participation dans des comités (étudiants et/ou universitaires);

- Organisation d'événements spéciaux, conférences, séminaires, etc;
 - Implication dans des groupes de défense de droits;
3. Être une bénévole active dans une organisation du campus et/ou dans la collectivité.

Comment présenter une demande ?

<http://www.swaac.ca/graduate-student-award-of-merit.html>

25. BOURSE DU 6 DÉCEMBRE

Description du programme :

L'Université remet chaque année la Bourse du 6 décembre. Lancée en 2005 à l'initiative du Comité permanent sur le statut de la femme, cette bourse commémore la tragédie de l'École polytechnique, en soutenant la recherche sur les meilleurs moyens d'enrayer la violence faite aux femmes. Elle est accordée selon la qualité du dossier scolaire, la qualité scientifique du projet et selon sa pertinence au regard des enjeux liés à la violence faite aux femmes.

Montant de la bourse :

5 000\$

Date limite de présentation des demandes :

Mi novembre

Critères d'admissibilité :

- Être inscrite ou inscrit à un programme de maîtrise ou de doctorat à l'Université de Montréal;
- Contribuer à l'avancement des connaissances dans le domaine de la violence faite aux femmes.
- Qualité du dossier académique : au moins 3,5 de moyenne

Comment présenter une demande ?

Les dossiers de mise en candidature doivent être acheminés exclusivement par courriel : andree.labrie@umontreal.ca .

Pour déposer votre candidature, prière d'utiliser le formulaire prévu à cet effet et d'y joindre toutes les pièces justificatives requises. Le ou la récipiendaire devra s'engager à être présent lors de la cérémonie de remise de la bourse qui aura lieu le 7 décembre 2016 sur l'heure du midi, soit entre 11h45 et 13h.

Pour plus de détails :

<http://umontreal.ca/6decembre/bourses.html>

26. PRIX JULES-BRODEUR

Description du programme :

Le prix de la recherche Jules-Brodeur vise à récompenser un étudiant* aux études supérieures qui s'est particulièrement distingué par la qualité de sa recherche et par sa participation à la vie départementale.

Montant de la bourse :

Une bourse de 1 000 \$ accompagnée d'une plaque souvenir.

Date limite de présentation des demandes: Tous les deux ans

Critères d'admissibilité :

Sont admissibles les étudiants inscrits actuellement à la maîtrise en santé environnementale et santé au travail (avec mémoire) ou au doctorat en santé publique, option toxicologie et analyse du risque, ou ayant obtenu un de ces deux diplômes depuis la dernière date où le prix a été décerné. Le diplôme est considéré comme obtenu à la date du rapport définitif d'acceptation du jury de mémoire ou de thèse. La recherche effectuée doit avoir porté sur les aspects de la santé du travail ou de la santé environnementale.

La composition du jury de trois membres, extérieurs au corps professoral régulier du Département, est établie par les membres du Comité d'attribution du Fonds Alma Mater du Département. Le jury est entièrement souverain et ses décisions sont sans appel. Il peut notamment décider de ne pas attribuer de prix faute de candidatures jugées de qualité suffisante.

**Note : pour alléger le texte seule la forme masculine des mots « étudiant » et « candidat » est employée pour représenter la réalité masculine et féminine.*

Comment présenter une demande ?

Les candidats devront déposer leur dossier en quatre copies au secrétariat du Département (local 4095), pour information danielle.vinet@umontreal.ca. Un candidat non sélectionné peut représenter un dossier deux ans plus tard dans la mesure où il répond encore aux critères d'admissibilité.

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature comporte quatre pièces : une lettre de présentation, un curriculum vitae, un document scientifique (un seul) et une lettre d'appui. Dans sa lettre de présentation, qui ne dépassera pas quatre pages, le candidat mettra en valeur ses réalisations (incluant sa contribution à la vie départementale), discutera de son cheminement scientifique et de sa vision de la recherche dans son domaine et dans le plus large domaine de la santé environnementale. Cette lettre comportera également une brève discussion par laquelle le candidat fera connaître son opinion sur l'importance que revêtent, pour lui, les valeurs suivantes : le sentiment d'appartenance à l'institution, la qualité des relations interpersonnelles et la constance dans l'accomplissement des tâches reliées à la profession. Le document scientifique déposé portera sur une activité de recherche réalisée dans le cadre de ses études au Département et dont l'étudiant aura été l'auteur principal. Il sera de la facture d'un article scientifique ou d'un

mémoire de maîtrise (maîtrise sans articles) sans que nécessairement le document ait déjà été soumis ou accepté. Un projet d'article scientifique élaboré dans le cadre du cours de séminaire MSN 6004, par exemple, serait acceptable. Il ne peut cependant s'agir d'un document de type revue de littérature. La lettre d'appui proviendra nécessairement d'un professeur du Département, qui sera habituellement le directeur de recherche.

Critères d'attribution du Prix :

Le Comité recommandera d'attribuer le Prix au candidat ayant obtenu le pointage le plus élevé, suite à une évaluation portant sur les sujets suivants :

- | | |
|---|-----------|
| • excellence du dossier | 50 points |
| • participation à la vie départementale | 40 points |
| • qualité de la réflexion sur l'importance des valeurs suivantes : | 10 points |
| • le sentiment d'appartenance à l'institution | |
| • la qualité des relations interpersonnelles | |
| • la constance dans l'accomplissement des tâches reliées à la profession. | |

La pondération retenue vise à reconnaître, bien sûr, les mérites de candidats qui excellent sur le plan académique, mais aussi et tout autant, les mérites de candidats qui auront manifesté des attitudes témoignant de leur engagement à assurer un milieu de vie départementale stimulant.

Remise du prix :

Les candidats s'engagent à être présents à la cérémonie de remise du prix, si le prix leur est attribué.

Pour plus de détails :

http://www.dsest.umontreal.ca/espace_etudiant/prix_distinctions.html